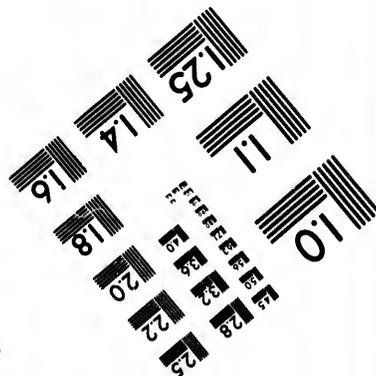
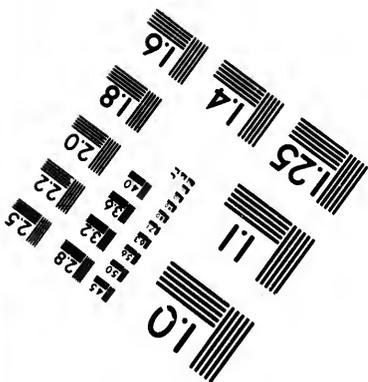
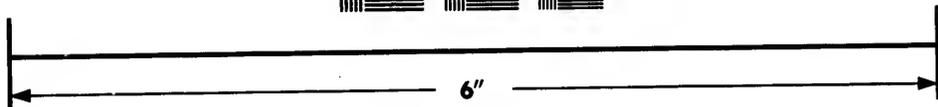
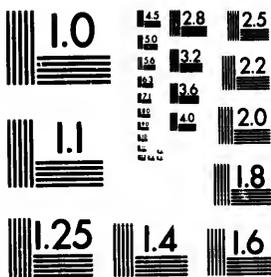


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

1.5 1.8 2.0 2.2 2.5  
2.8 3.2 3.6

**CIHM/ICMH  
Microfiche  
Series.**

**CIHM/ICMH  
Collection de  
microfiches.**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

10  
11  
12  
13  
14  
15  
16  
17  
18  
19  
20  
21  
22  
23  
24  
25  
26  
27  
28  
29  
30

**© 1983**

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black!)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/  
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/  
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/  
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						X					

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

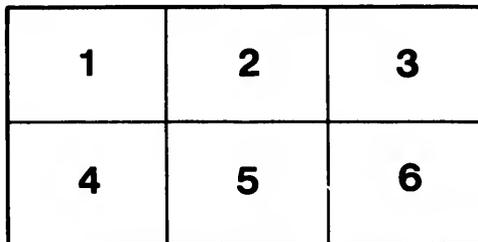
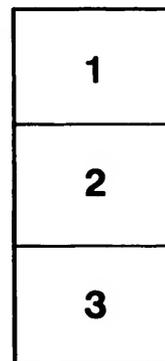
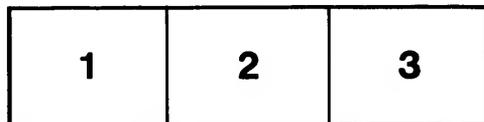
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata  
to

pelure,  
on à



32X

M

**RÉPONSE**

*A*

**M. DESHONS MONTBRUN,**

*rdv*

**ADRESSÉE**

**AUX BONS ET HONNÊTES**

**HABITANS**

DE LA

**Campagne:**

*imprimé par M. L. J. P.  
chez J. L. P.*

A MONTREAL:

CHEZ JAMES LANE, IMPRIMEUR,

1818.

*P*

Montb

ment c

Vicain

lui d

d'jà n

qu'une

mais q

le po

térisé

cas ;

qu'en

ne pe

mari

cette

Com

le st

## AVERTISSEMENT.

*P*OUR entendre cette Réponse, il faut savoir que M. Deshons Montbrun, étranger dans ce pays-ci, voulant se marier promptement dans le mois dernier, demanda à Monsieur Roux, Grand-Vicaire de Montréal, une dispense de deux bans. Monsieur Roux lui demanda quelle preuve il avoit à donner qu'il ne fut pas déjà marié. M. Deshons Montbrun ne lui cita, pour témoin, qu'une personne qui peut bien être un parfait honnête homme, mais qui, comme Aubergiste en campagne et étranger lui-même dans le pays, ne se trouve point une de ces personnes connues et caractérisées que la Prudence, les Règles et l'Usage exigent en pareil cas; Monsieur Roux lui dit qu'il devoit être publié trois fois, et qu'ensuite on le marierait. M. Deshons Montbrun ne voulant ou ne pouvant point attendre une publication ordinaire, alla se faire marier par un Ministre, et crut devoir rendre compte au Public de cette démarche, en faisant insérer dans le Spectateur Canadien la Communication suivante, à laquelle on donne ici une Réponse dans le style que l'Auteur a jugé convenable au Titre.

*Inséré*

*Lu*  
*vérena*  
*cane,*  
CHRIS

1.-  
de tou  
extra  
la bra  
tifs pa  
dire p  
gion  
suis n  
que n

2.-  
Sémi  
le dé  
gran  
se m  
pros  
écha

3.  
inso  
anne  
rent  
qu'i  
dan

## COMMUNICATION

*Insérée dans le Spectateur Canadien du 14 Novembre, 1816.*



### MARIE,

*Lundi dernier, à sept heures du soir, par le Révérend DR. BETHUNE, Ministre de l'Eglise Anglicane, MR. JEAN DESHONS MONTERUN, à Demoiselle CHRISTINE YON, tous deux de cette Ville.*

1.—RESPECTER l'opinion publique est le devoir de tout homme de bien, et quand des circonstances extraordinaires le mettent dans le cas de paraître la braver, il doit rendre compte au public des motifs par lesquels il agit. Qu'il me soit permis de dire pourquoi, né Français et élevé dans la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, je me suis marié à une Française de la même croyance que moi, par le ministère d'un Prêtre Protestant.

2.—Je respecte beaucoup MM. les Prêtres du Séminaire de Montréal; et je me fais un devoir de le déclarer, tous ont des vertus, quelques uns de grands talents et peu, mais ce devrait être point, se m'éprennent sur les moyens de faire de nouveaux prosélytes et de retenir ceux qui sont prêts à leur échapper.

3.—Tous les jours, des jeunes gens, qui, par insouciance et étourderie, sont restés plusieurs années sans remplir leurs devoirs comme chrétiens, rentrent de bonne foi dans le sein de l'Eglise, lorsqu'ils contractent les liens du mariage. Indépendamment du cri de leur conscience qui les rappelle

dans les bras de la miséricorde divine, ceux qui ont des sentiments d'honneur, et c'est le plus grand nombre, savent que devenus pères de famille, ils doivent à leurs enfants, à leurs amis, à leurs voisins, à leurs domestiques, l'exemple de toutes les vertus.

4.—Je savais que pour que les nœuds que j'ai formés, fussent consacrés par l'un des Prêtres de cette paroisse, il fallait nécessairement m'approcher du Sacrement de la Pénitence; j'étais bien loin de vouloir me soustraire à cette obligation. Je fis à Mr. le Curé lui-même l'aveu de mes fautes, et des opinions erronées que j'ai pu adopter comme vraies. Je reçus avec respect et reconnaissance les reproches et les conseils qu'ils voulut bien m'adresser.

5.—Ce ne fut pas avec moins de gratitude que je souscrivis à son invitation de me rendre le lendemain au Séminaire, pour être présenté par lui à Mr. Le Supérieur et obtenir les dispenses de publication de deux bans.

6.—En effet ce fut lui qui fit connaître à ce Monsieur l'objet de ma visite; je fus très surpris de m'entendre dire que cette *Grace* ne pouvait pas m'être accordée par ce que j'étais étranger. J'insistai, et il me fut dit que c'était une règle générale dont on s'écarterait néanmoins en ma faveur, si une personne de *respectabilité* leur certifiait que je n'étais point déjà marié en France. Ce fut avec confiance que je nommai un respectable père de famille, qui me connaît depuis plusieurs années et qui sait pertinemment que j'étais libre. “Ce n'est point un Gentilhomme,” me répondit-on.

7.—Anciennement pour être Gentilhomme, il fallait être noble; mais aujourd'hui beaucoup de nobles ne sont plus considérés dans le monde comme Gentilshommes; les changements de mœurs sont plus lents dans les cloîtres; il me paraît que

MM  
com  
rien  
8.  
ajou  
DE  
mais  
qui  
“ hon  
9.  
de le  
mon  
pouv  
pouv  
sante  
10.  
m'éta  
dont j  
au dé  
parti  
amis.  
chacu  
avient  
compa  
citer p  
ciale,  
de pe  
11.  
Supér  
ractèr  
rendr  
rible,  
d'hui,  
qui l'  
Marq  
12.  
la lett

MM. les Sulpiciens pensent encore, aujourd'hui comme on pensait autrefois, qu'un homme n'est rien par lui-même mais tout par ses ayeux.

8.—Mon ami, à défaut de parchemins, n'a pas ajouté à son nom, dès son arrivée à La prairie, un DE ou un LE! donc, il n'est pas Gentilhomme! mais il est mieux que cela, et de l'avis de tous ceux qui le connaissent, "*il est homme d'honneur, il est honnête homme.*"

9.—J'offris à Mr. Le Supérieur la communication de lettres de ma famille qui constatent formellement mon état de célibataire. Il me répondit que ne pouvant pas être juge de leur authenticité, il ne pouvait les considérer comme des preuves suffisantes.

10.—Je les quittai le cœur navré du refus qui m'était fait, et qui, sous une infinité de rapports dont je ne puis instruire le public, me contrariait au delà de ce que je puis dire. Irrésolu sur le parti que je devais prendre, j'allai consulter divers amis. Je fus mortifié de m'entendre dire par un chacun que Messieurs du Clergé de Montréal avaient été moins difficiles avec beaucoup de mes compatriotes et d'autres Européens. Je pourrais citer plusieurs instances, mais sans autorisation spéciale, je ne me crois pas en droit d'insérer le nom de personne, dans un écrit destiné à la Presse.

11.—Je ne considérai plus le refus de Mr. Le Supérieur que comme un outrage fait à mon caractère. Il supposait sans motifs que je pouvais me rendre coupable du crime de Bigamie; crime horrible, qui autrefois était puni de mort et aujourd'hui, de dix à vingt ans de Galères en France; qui l'est dans cette Province par le Fouët la Marque et le Bannissement.

12.—Rentré chez moi, j'écrivis à Mr. Le Curé la lettre suivante.

## " MR. LE CURE'!

13.—" Hier je me suis fait connaître à vous, jé  
 " vous ai ouvert mon âme, et si comme chrétien,  
 " je n'ai pu manifester les sentiments qui m'au-  
 " raient acquis votre estime, je me flatte du moins  
 " que je ne vous ai rien dit qui puisse vous faire  
 " présumer que je suis un mal-honnête homme.

14.—" Je ne suis point marié, je le jure par  
 " l'honneur, je le jure par la mémoire vénérée de  
 " mon père. Il n'est pas de serments plus sacrés  
 " pour moi, et cependant si Mr. Le Roux, votre  
 " Supérieur, l'exige, je le jurerais sur les Saints  
 " Evangiles. Eloigné de ma patrie, c'est au ha-  
 " zard que je dois de pouvoir faire confirmer mon  
 " serment, par le témoignage d'un compatriote.  
 " C'est une objection bien futile que de dire que  
 " ce témoin n'est pas un Gentilhomme. L'amitié  
 " de Mr. Broyer m'honore beaucoup plus que ne  
 " pourrait le faire la protection d'un grand person-  
 " nage. S'il n'est pas Gentilhomme de naissance,  
 " ni par son éducation, ni par son état, ni par ses  
 " habits, qui osera prétendre qu'il en est qui le  
 " soient plus que lui par les sentiments?

15.—" Il n'appartient pas à des cœurs vertueux  
 " de présumer le crime. De ma part, c'en serait  
 " un affreux et que les loix punissent sévèrement  
 " partout, de contracter mariage, si déjà j'étais  
 " marié: de la part de mon ami c'en serait un non  
 " moins horrible que de rendre un témoignage  
 " contre la vérité. Pourquoi donc Mr. Le Supé-  
 " rieur nous supposerait-il capables de vouloir lui  
 " en imposer? Ses soupçons, il me parait, sont  
 " diamétralement opposés à l'esprit de charité tant  
 " recommandés par l'Evangile.

16.—" Déjà, dans un âge peu avancée, et avant  
 " que je me crus en droit d'avoir une opinion qui  
 " fut mienne, un Prêtre trop exigeant fut cause que

" J  
 " c  
 " q  
 " c  
 " v  
 " d  
 " I  
 " ta  
 " â  
 " de  
 " su  
 " un  
 " m  
 " l'a  
 " ra  
 " or  
 18  
 Curé  
 repre  
 fut la  
 tion  
 trois  
 seule  
 faire  
 à me  
 d'ail  
 Mon  
 risât  
 19  
 mais  
 ches  
 20  
 amis  
 nête.  
 une  
 fuser

“ je cessai de remplir des devoirs qui m'étaient  
 “ chers alors. Devrai-je à la rigueur, j'ose dire  
 “ déplacée, d'un autre Prêtre, quelque respect  
 “ que m'inspirent ses vertus, de ne pouvoir faire  
 “ consacrer par la religion dans laquelle je fus éle-  
 “ vé, les nœuds que je suis résolu de former Lun-  
 “ di prochain, sans plus de retard.

17.—“ Il me peine de vous le dire, mon respec-  
 “ table Curé, par ce que je sais que j'afflige votre  
 “ âme; mais si Mr. le Supérieur ne change pas de  
 “ détermination, quelque scandale qui puisse en ré-  
 “ sultier, un ministre d'un autre culte bénira notre  
 “ union; de la part du père de celle qui doit être  
 “ mon épouse je n'ai à craindre nulle objection;  
 “ l'amour qu'elle me porte elle-même m'est le ga-  
 “ rant qu'elle se conformera à mes désirs et aux  
 “ ordres de son père.

“ J'ai l'honneur d'être, &c.

18.—Je remis moi-même cette lettre à Mr. le  
 Curé le Mercredi au matin, et dans la soirée je me  
 représentai chez lui pour recevoir sa réponse. Elle  
 fut la même que la veille. Je lui répétai l'objec-  
 tion que j'avais déjà faite à Mr. le Supérieur, que  
 trois publications n'auraient pas plus d'effet qu'une  
 seule; que quinze jours ne pouvaient suffire pour  
 faire arriver de France des personnes intéressées  
 à mettre des empêchemens à mon mariage; que  
 d'ailleurs depuis un an et un mois que je résidais à  
 Montréal, je croyais n'avoir rien fait qui les auto-  
 risât à penser si mal de moi.

19.—Je n'obtins rien et repris le chemin de ma  
 maison, déterminé à ne plus faire d'autres démar-  
 ches.

20.—Cependant deux de mes compatriotes, mes  
 amis, et qui occupent dans la société un rang hon-  
 nête, demandèrent mon assentiment pour en faire  
 une nouvelle leur nom. Je ne pouvais m'y re-  
 fuser: ils ne furent pas plus heureux que moi.

21.—Dans la soirée du Jeudi, M. Claude Broyer, Aubergiste et Boulanger à la côte des Neiges, paroisse de Montréal, se présenta devant son honneur Mr. McCord, Juge à Paix, et devant ce magistrat, jura sur les Saints Evangiles qu'il était à sa connaissance que je n'étais point marié. De cette déposition, il fut dressé un affidavit par Mr. John Delisle, Greffier de la Paix, que Mr. Broyer signa et que son honneur voulut bien collationner.

22.—En possession de cette pièce, sur l'authenticité de laquelle il n'est pas possible de discuter, je me représentai au Séminaire. Mr. le Curé était absent; mais en me retirant, je le rencontrai à la porte de l'Eglise; je lui dis que j'étais nanti du témoignage écrit de mon ami; il me confirma, ce dont je me doutais, qu'il ne me serait utile à rien.

23.—Le père de mon épouse savait très bien que j'étais incapable de lui faire un faux exposé des difficultés que me suscitait le trop grand zèle (pour ne pas me servir d'autre expression,) de Messieurs du Clergé; mais encore j'exigeai de lui qu'il vint s'en assurer par lui-même. Nous fûmes admis ensemble chez Mr. le Supérieur, et ce ne fut qu'après cette démarche non moins inutile que celles qui l'avaient précédée, que nous allâmes chez Mr. le Conseil du Roi demander et obtenir la Licéce pour être marié sans publications par un Ministre protestant.

24.—Je n'ai fait usage de cette Licéce que trois jours après, afin de laisser à Messieurs du Clergé le tems de réfléchir sur ce qui était le plus avantageux à la Religion, ou de renoncer à leur prétentions, seraient-elles fondées, ou d'occasionner un grand scandale aux yeux de certaines personnes, par leur résistance que, sans doute, ils appellent fermeté.

25.—Samedi, après six heures du soir, non pour

moi  
dev  
le C  
joig  
sont  
preu  
2  
m'as  
les t  
ainsi  
27  
espè  
serai  
celle  
28  
Si el

M

J E  
P  
dans  
tion t  
raien  
tromp  
quelc  
Aube  
d'un  
chaut  
naient  
la ma  
de la  
Maitt  
Pierr  
un de

moi mais pour la satisfaction de mon épouse, je crus devoir faire une dernière tentative; je revis Mr. le Curé et à ma prière une personne respectable joignit ses instances aux miennes; ces Messieurs sont fermes dans leurs résolutions; j'en eus une preuve nouvelle.

26.—Cependant, je dois le dire, Mr. le Curé m'assura qu'il prenait part à mes peines, et qu'il les terminerait si c'était en son pouvoir. Je le crois ainsi.

27.—J'ai quitté la France pour échapper à toutes espèces de tyrannie, et quelque part que je vive, je serai indépendant de toute autre puissance que celle des loix, de la religion, et des mœurs.

28.—Je laisse le public juge de ma conduite. Si elle est repréhensible, c'est à mon insçu.

### DESHONS MONTBRUN.

*Montréal, le 10 Novembre, 1818.*

---

### RE'PONSE.

**J**E crus, en lisant cette Communication, que les personnes d'éducation trouveraient la réponse dans la plainte même, et que les gens sans éducation n'y prendraient point garde, ou s'en occuperaient fort peu. Quant à ses derniers, je me suis trompé, et voici comment j'en suis assuré. Il y a quelques jours j'arrétai chez une personne qui tient Auberge. Je trouvai dans la maison les personnes d'un contrat, qui sans me voir, me parurent fort échauffées sur le sujet de la conversation qu'ils tenaient alors. Comme je voulais parler au Maître de la maison, il me fit entrer dans une chambre voisine de la scène dont les principaux acteurs étaient: la Maitresse de la maison, un vieillard respectable, Pierriche, homme d'éducation commune, Jacquot, un de ces hommes *contrebutans*, a qui leur esprit

a acquis la confiance du Public, mais qu'ils finissent toujours par perdre quand ils en abusent, et un petit garçon nommé Jean Nimb.

Je n'avais encore fait aucune attention à leur conversation lorsque mon Hôte me dit : Voilà Monsieur Melfort qui entre. Je regardai ; et comme il ouvrait la porte, la Maitresse de la maison parlant plus haut que les autres, s'adonnait à dire : C'est bon ! c'est bon ! ça lui apprendra à faire des passe-droits : mais en appercevant M. Melfort, elle et tous les autres cessèrent de parler. \* Pierriche, qui le connaît bien, s'avança vers lui, en disant, après les civilités ordinaires : Avez-vous lu, M. Melfort, ce qu'il y a dans la Gazette ?—Voulez-vous, me dit mon Hôte, d'un air surpris et content, me permettre d'écouter un instant cet entretien : car j'espère que le bon M. Melfort va défendre cette cause mieux que je n'ai pu la défendre tout-à-l'heure. Je le veux bien, lui dis-je, puisque vous le désirez.—Il y a bien des Gazettes, dit M. Melfort, je ne sais pas ce que vous voulez me dire.—La Gazette, dit Pierriche, où ils parlent de Monsieur Le Roux.—Monsieur Le Roux ? dit M. Melfort, en cherchant dans sa mémoire ; celui qui est Marchand à l'Assomption ?—Eh ! non. Monsieur, dit Pierriche, Monsieur Le Roux, le Grand Vicaire à Montréal.—Ah ! dit M. Melfort, c'est Monsieur Roux que vous voulez dire.—Ah ! pardon, M. Melfort, c'est bien Monsieur Le Roux qu'il s'appelle, puisque c'est écrit de même dans la Gazette.—La Gazette se trompe et vous aussi, dit M. Melfort, c'est Monsieur Roux. Oui, j'ai lu ce que vous voulez dire. Eh ! bien, qu'en dites-vous, dit Pierriche ? M. Melfort, avec sa franchise et sa droiture ordinaires, répondit : Apparemment que Monsieur Roux ne devait pas accorder cette dispense, puisqu'il ne l'a pas

\* M. Melfort est un de ces Habitans, d'un mérite respectable et respecté, comme on en trouve dans presque toutes les Paroisses, mais d'une éducation au-dessus de la commune.

acc  
com  
prie  
l'âme  
pas  
l'opi  
sont  
M  
autre  
dit P  
on sa  
M. M  
cela,  
tous  
Oui,  
ou fo  
Melf  
—Ah  
Mons  
dit la  
de de  
Prêtr  
d'abo  
en av  
même  
canti  
de fa  
com  
no m  
par  
langu  
pens  
pas,  
parle  
mais  
justi  
dit-e  
dire

accordée. En achevant ces mots, nous vîmes qu'il comprit par l'attitude de désapprobation tacite que prirent ses auditeurs, qu'il avoit été trop vite. Nous lûmes dans sa contenance qu'il regrettait de n'avoir pas donné le tort à Monsieur Roux pour savoir l'opinion de tous. En effet après sa réponse personne ne répliqua.

Mais, continua-t-il, est-ce que vous trouvez, vous autres, que Monsieur Roux ait tort?—Ah! non, dit Pierriche, ah! pargué nous autres, dites-donc, on sait bien que ça nous regarde pas.—Mais, dit M. Melfort, vous étiez tous animés en parlant de cela, sans doute, quand je suis entré: et vous voilà tous morts!—Ah! c'est qu'on a fini de parler.—Oui, sans doute; c'est ce qu'on appelle être pauvre ou foible de ne pas répondre à la question, dit M. Melfort, mais pourquoi avez-vous fini de parler?—Ah! c'est rien: c'est la femme, qui disait que Monsieur Roux avoit tort.—Oui, je l'ai dit de fait, dit la Maitresse, en rougissant, je n'ai point de porte de derrière, moi; j'ai dit qu'il avoit tort, et puis ni Prêtre ni Evêque ne m'enpêcheront pas de le dire: d'abord qu'il voulait bien payer, il pouvait bien en avoir comme les autres. (Je me dis en moi-même, elle prend le Grand Vicairé pour un cantinier). Comment! comment! c'est honteux de faire courir ce pauvre homme-là pour rien, comme ils font; Tenez, vous voyez bien, dit-elle, ne me faites pas dire . . . . .—Nous vîmes, par ce début, que si M. Melfort avoit perdu la langue de tous les hommes, il en étoit bien récompensé par cette seule-ci. Madame, ne vous fachez pas, dit M. Melfort, ce n'est pas la colère qui parle le mieux.—C'est vrai, Monsieur; dit-elle, mais ça fait si enrager aussi quand on voit des injustices comme ça . . . . . Et puis lui, Monsieur, dit-elle, en montrant Pierriche, lui qui vient de dire que c'est la femme qui disait que Monsieur

Roux avait tort, eh bien ! lui aussi disait comme moi, et puis tous ce que nous sommes ici, excepté ce Vieillard-ci et mon Mari, qui vient de sortir, nous le disions tous quand vous avez entré.

Vous passez pourtant pour honnête homme, Pierriche, dit M. Melfort, et cependant vous n'êtes pas franc. Vous pouvez vous être trompé, de plus habiles que nous se trompent ; mais vous ne devriez pas dire non, oui, sur le même sujet, selon la personne devant qui vous vous trouvez. Comment voulez vous qu'on puisse se fier à vos autres vertus ? . . . Mais, dites-moi franchement, mes amis, dit-il, en s'adressant aux autres, pensez-vous que Monsieur Roux ait tort ?—Oui, Monsieur, et presque tout le monde vers chez nous le pensent de même.—Le penser, je n'en dis rien, dit M. Melfort, mais le décider ce n'est pas pardonnable. Vous manquez d'esprit dans des affaires comme celle-ci, et vous en avez grandement assez pour en convenir, vous allez voir : vous dites que j'ai des connoissances ; c'est vrai, j'en ai un peu : vous dites que je suis franc, je m'en flatte ; trente-huit ans de séjour avec vous doit vous l'avoir prouvé : eh ! bien, dit-il, quand vous trouvez quelque chose sur la Gazette, ou quelque sujet de conversation au-dessus de vos connoissances, au lieu de décider à tort, à travers, n'entendant souvent qu'une partie, comme dans ce cas-ci ; que n'allez vous trouver une personne de confiance, moi ou un autre, entendez ses raisons et ensuite vous vous déterminerez à dire votre opinion. Si vous faisiez de-même, dit-il, vous comprendriez aisément de quel côté est la raison ; mais quand vous vous êtes déjà décidé, vous avez honte devant vos enfans, devant vos amis, à revenir : vous employez alors votre esprit non plus à comprendre la chose, mais à vous obstiner dans ce que vous avez avancé ; et quand vous en êtes-là, il faut avoir trois ou quatre fois plus de

raison  
faire  
ment  
Pier  
jours  
qu'ils  
d'esp  
saver  
d'esp  
on vo  
ça, p  
tant d  
traver  
ça vo  
sons..  
M. M  
la diff  
des ra  
que ve  
Eh !  
dit tou  
cation  
voulez  
là. J  
en a l  
Ces pe  
ne me  
croien  
tems d  
font pl  
défunt  
toujou  
Il y en  
ce n'êt  
fans ; c  
que co  
vous d  
bien d

raisons à vous donner qu'il n'en faudrait pour vous faire revenir, encore ce n'est jamais si naturellement.—Ah! pargué, c'est bien vrai, défait, dit Pierriche: j'en connois bien moi, puis tous les jours on en voit, qui soutiennent des thèses parce qu'ils ont commencé à dire de-même: puis des gens d'esprit, pourtant, allez: on connoit bien qu'ils savent qu'ils ont tort; mais, dites-donc, ça tant d'esprit; malgré ça on n'ose pas à leur dire, mais on voit toujours bien . . . . . Puis ça fait bien mal, ça, parceque ça le montre à d'autres qui n'ont pas tant d'esprit, puis à cette heure un peu de boisson au travers de ça, ah! dame, vous pouvez bien penser, ça vous donnent, des raisons, des raisons, des raisons...—Comme vous, n'est-ce pas, Pierriche, dit M. Melfort, des raisons qui ne finissent point, avec la différence pourtant que ce ne sont pas toujours des raisons aussi bonnes, aussi vraies que celles que vous donnez-là.

Eh! bien, Monsieur, dit le Vieillard, vous avez dit tout-à-l'heure que si on vous demandait l'explication des choses difficiles, vous les donneriez: voulez-vous nous expliquer ce que dit cet Gazette-là. Je n'aime pas tous ces trais-là, moi; et il y en a bien d'autres que moi qui ne les aiment pas. Ces petites nouveautés-là ne plairont guère, si je ne me trompe pas, qu'à de jeunes Etourdis, qui croient, ou qui voudraient faire la pluie et le beau tems dans la Province. Moi je sais que les Curés sont plus de bien qu'eux dans le pays, et puis mon défunt père m'a toujours dit: Tiens, mon fils, fais-toi toujours estimer de ton Capitaine et de ton Curé. Il y en a à cette heure qui parlent mal contr'eux; ce n'était pas de même de notre tems, mes Enfants; on avait des Curés, qui ne faisoient pas mieux que ceux d'aujourd'hui; mais quand un homme vous disait à son voisin: Tiens, tu vois bien, c'est bien de même. Monsieur le Curé l'a dit; tout

était dit : puis à cette heure si au lieu d'un Curé, j'avais été un Grand Vicaire, ah ! bien dame je crois . . . . Oui, c'était de même de notre temps— Mais, Monsieur, dit quelqu'un, que je ne connais point, faut pas non plus un excès de confiance.— Il n'y a jamais de ces excès-là de la part de ceux qui les craignent comme vous paraissez les craindre, dit le vieillard ; mais, mon ami, ce que je peux vous dire, c'est que la confiance que nous avons eu dans nos Curés, n'a jamais causé au Canada les malheurs que le défaut de cette confiance des Français pendant la Révolution a causé à la France. Mes Enfants, continua-t-il, ceux qui vous donnent ces leçons-là, aujourd'hui que le pays est un peu déboisé, ne venaient pas nous aider à nous autres, à arracher les souches auprès de nos maisons, ou plutôt de nos cabannes, ils ne venaient point nous encourager dans nos travaux, ni essuyer nos larmes dans nos chagrins comme faisaient nos Curés à qui les vôtres ont succédé, et qu'on met aujourd'hui sur la Gazette ! Mon Dieu ! . . . . comme les Canadiens ont changé ! . . . — Ce n'est pas un Canadien, mon grand père, dit M. Melfort, qui a mis cela sur la Gazette ; c'est un étranger—Eh ! bien, tant mieux donc ! . . . . tant mieux, oui. . . . Mais s'il ne se trouve pas bien ici cet Etranger, il sait d'où il vient ; on ne refusa pas le pays pour lui : de quoi donc est-ce qu'il se plaint ?—De ce que Monsieur Roux ne veut pas qu'il se marie avant d'être publié, dit M. Melfort.—Eh ! bien, il peut bien faire comme moi, dit le vieillard, quand je me suis marié, avec ma pauvre défunte Gritoche, j'ai bien été publié.—Oui, dit M. Melfort, mais c'est qu'il ne voulait avoir qu'un ban.—Ah ! dit le vieillard, il voulait donc s'en retourner tout de suite dans son pays ?—Oh ! non, dit M. Melfort, il est encore ici ; mais c'est une idée qu'il avait de même.—Tiens, tiens, dit le vieillard, il ne se plaint que de ça :

ho !  
tez-  
ce p  
plan  
Mel  
gué,  
n'est  
dit M  
V  
maitr  
Nimb  
souve  
affair  
perso  
le gra  
dit Je  
avoir  
d'espr  
Melfor  
Est-ce  
parler  
qu'ils d  
s'en se  
sans d  
M. Me  
perden  
car un  
indispo  
nombre  
unies,  
qui se j  
person  
bir d'im  
gâtés y  
tus, évi  
bien, c'  
affaires.  
la mère

ho ! bien, il y a quelque chose là-dessous. Con-  
tez-nous donc, M. Melfort, ce qu'il rapporte sur  
ce papier, et puis expliquez-nous le donc, s'il vous  
plait.—Jo le veux bien, mon grand Père, dit M.  
Melfort, mais ça va être un peu long.—Oh ! par-  
gué, Monsieur, combien ce qu'on passe de tems qui  
n'est pas si bien employé.—Vous avez bien raison,  
dit M. Melfort.

Vous avez le Spectateur ici, Madame, dit-il à la  
maitresse ?—Oui, Monsieur, répondit-elle ; Jean  
Nimb nous le lisait tout-à-l'heure.—On se trompe  
souvent, mes amis, dit M. Melfort, en décidant une  
affaire sur la lecture d'un enfant, ou d'une grande  
personne qui ne sait pas bien lire.—Ce n'est pas  
le grand nombre d'années qu'il faut pour bien lire,  
dit Jean Nimb, en serrant les dents ; mais c'est de  
savoir lire comme il faut.—Tu me parais avoir plus  
d'esprit que d'éducation, mon enfant, lui dit M.  
Melfort. Comme ce petit garçon est grossier !  
Est-ce que vous laissez vos enfans, Madame,  
parler si aisément aux grandes personnes ?—Puis-  
qu'ils ont une langue, répondit la mère, c'est pour  
s'en servir ; et puis des fois on y gagne que les en-  
fans disent ce qu'ils savent.—Oui, Madame, dit  
M. Melfort, je gagne des pauvres conduites qui  
perdent les piastres pour courir après les sols :  
car un seul enfant comme celui-ci peut brouiller ou  
indisposer toutes les grandes personnes de la plus  
nombreuse famille, et même les personnes les plus  
unies, par leur petite langue, fourrée partout, et  
qui se joint quelquefois au sot orgueil d'une grande  
personne qui les soutient pour se donner un certain  
air d'importance devant eux ; et les enfans ainsi  
gâtés y gagnent de se faire haïr quand ils sont pe-  
tits, éviter et mépriser quand ils sont grands.—Eh !  
bien, c'est bon, là, dit Jean Nimb, c'est pas de vos  
affaires.—Tu feras bien de prendre garde à moi, dit  
la mère ; tiens, je te . . . . —Donne-moi cette

Gazette, mon fils, dit M. Melfort ; ce n'est pas de ta faute si tu es mal élevé mais, c'est toi qui en souffriras . . . Pierriche, placez-vous auprès de moi : nous allons examiner l'écrit de M. Deshons Montbrun, *alinea* par *alinea*. Je le vis alors numérotter les *alinea* avec un crayon.

### I. ALINEA.

#### *Respecter l'Opinion Publique.*

Voyez-vous, mes amis, dit M. Melfort, que M. De. Mon. (Je ne veux pas dire Démon, c'est-à-dire, Sorcier, il ne l'est certainement pas; c'est par abréviation,) voyez-vous que M. De. Mon. appelle la Religion une *Opinion*? Est-ce par opinion ou par devoir que vous faites maigre, que vous jeûnez, que vous vous confessez, que vous contribuez au soutien des Ministres et des Autels, que vous obéissez à toute autorité légitime, &c. &c.? Si c'est une opinion vous pouvez n'en rien faire.—Ah! bien, dit Pierriche, je manque bien quelquefois à ces devoirs-là, mais si ce n'était qu'une simple Opinion, je ne serais pas si simple de tant me gêner . . . . Regardez-donc ce que c'est, en effet: c'est pourtant bien vrai ça : ah ! mais, mais ; du premier coup, tout de suite, il a tort : ah ! bien, je dis bien que ça ne me donne pas une bonne opinion du reste.

#### *Paroître la braver.*

Il n'a pas fait que paraître la braver, il l'a bravé aussi : s'il ne dit pas la vérité dans une chose que le Public connaît, il ne la dit peut-être pas non plus dans ce que le Public ne connaît pas.

#### *Il doit rendre compte au Public.*

Que M. De. Mon. se marie comme il voudra, ou comme il pourra, dit M. Melfort, cela ne fait pas grand chose au Public ; mais qu'il informe le Public

que deux Catholiques Romains puissent se faire marier par le *Ministre*, c'est l'informer d'une chose qui pourroit devenir beaucoup plus sérieuse que son compte.

*Né Français.*

Ce n'est pas ce qui nous intéresse beaucoup.

*A une Française.*

Il y a trop de Français et de Française là-dedans.

## II.

*Je respecte beaucoup les Prêtres, &c.*

Les Français respectaient beaucoup les Prêtres pendant la révolution, ou il est né ou à peu près : ce n'était pas faute de respect qu'ils les exilaient, les mutilaient, les noyaient, les fusillaient, les l'enternaient, les mitraillaient, les guillotinaient . . . . L'Angleterre les respectait moins, verbalement, mais les traitait plus humainement, en partageant, pour ainsi dire, ses moyens de subsister avec des milliers de Prêtres échappés aux supplices des Français. . . . . Mais comme M. De Mon. n'est pas né Anglais, (comme il vient de nous le faire remarquer,) je crains que son respect pour les Prêtres, soit un respect français.

Quand je vis M. Meliort si bien commencer son explication, je dis à mon Hôte : Que de biens se font, et que de maux s'arrêtent par ces respectables hommes-ci, sans que la Société, qui les ignore, puisse leur en tenir compte ! . . . Alors, pour aider ma mémoire à ne rien perdre de ce que je voyais qu'il allait dire, j'approchai de la porte de la chambre une table, sur laquelle il se trouvait de quoi écrire, et je pris ses observations en notes dans l'intention, que j'exécute, d'en faire part au Public.

*Tous ont des Vertus.*

Grand effort, qu'il fait, de déclarer que tous ont des vertus ! Tous les hommes ont des vertus, mes amis, (quand ce ne serait que de donner un verre d'eau froide); mais plus ou moins, voilà la différence : en paraissant dire beaucoup, il ne dit donc rien : s'il eût dit; Tous sont vertueux, à la bonne heure : mais il paraît qu'il n'est pas accoutumé à donner des louanges aux Prêtres; il les ménage et les réserve sans doute pour d'autres.

*Quelques uns ont de grands talents.*

Est-ce pour avoir plus de mérite à les attaquer ? Je crois plutôt, dit-il, que, comme son *beaucoup de respect*, c'est pour jeter de la poudre aux yeux; c'est pour faire voir qu'il leur donne bien ce qui leur appartient; qu'il est juste et de bon compte envers eux, pour qu'on le craye dans ses reproches; c'est ce qu'on appelle dans ce pays-ci : *Des finesses noires, cousues avec du fil blanc.*

*Peu se m'éprennent.*

C'est admirable, dit M. Melfort, que sur peu de Prêtres qui se m'éprennent, Monsieur Roux en soit un ! Avant M. De. Mon. on croyait partout Montréal et ailleurs que Monsieur Roux était un de ceux qui ont le plus de talents dans le Séminaire.

*Se m'éprennent sur les moyens,*

C'est fâcheux que M. De. Mon. ne sait pas venu plus tôt en Canada enseigner aux Messieurs du Séminaire à faire des Prosélytes, et à retenir ceux qui sont prêts à leur échapper. Vous voyez bien, mes amis, leur dit-il, qu'il se contredit, en disant que des Prêtres de grands talens ne savent pas ce qu'ils ont à faire : si quelqu'un pouvait leur en montrer dans leur *métier*, ce ne serait pas celui qui pa-

rait,  
peuPe  
une  
tous  
pays  
timen  
non,  
dis, l

L'o

Il pa  
que d  
me.  
intère  
qu'il n  
ver qu  
être bIl a  
Mais,  
il parl  
point  
ment  
munéc  
du corIl n  
onna

rait, et va encore mieux paraître tout-à-l'heure, si peu au fait en matière de Religion.

## III.

*Tous les jours des Jeunes-Gens.*

Pour rendre compte au Public qu'il n'a pas eu une dispense de deux bans, à quoi sert de citer tous ces Etourdis, (on ne sait pas s'il parle de son pays ou du nôtre), qui n'ont de bonne foi, de sentimens d'honneur, &c. que quand ils se marient; sinon, dit-il, à donner, à ceux qui ne sont pas étourdis, l'idée de le devenir.

## IV.

*L'aveu de mes fautes et des opinions erronnées.*

Il paraît qu'il est sujet aux opinions erronnées, puisque de toutes ses fautes, c'est la seule qu'il nomme. Cet aveu serait-il (en coup de maître,) pour intéresser le Lecteur en sa faveur? J'ai bien peur qu'il ne serve aux autres, comme à moi, qu'à prouver que puisqu'il en a déjà bien eu, il en a peut-être bien encore.

*Je reçus avec respect, &c.*

Il a oublié de nous dire s'il reçut l'absolution.--- Mais, M. Melfort, dit Pierriche, un pénitent peut-il parler de sa confession comme cela?—Je ne suis point Théologien, mon ami, dit M. Melfort; seulement j'ai entendu dire qu'on ne le devait pas communément; mais, M. De. Mon. n'est pas non plus du commun.

## V.

*Ce ne fut pas avec moins de gratitude.*

Il ne devrait pas, dit M. Melfort, comparer la reconnaissance de l'administration d'un Sacrement,

avec la reconnaissance d'une visite : mais comme la confession et la visite étaient pour le même objet, il a peut-être cru que c'était la même chose ! Cela n'annonce pas des connaissances brillantes en matière de Religion, dans un homme qui veut en montrer au Séminaire de Montréal.

## VI.

*Cette Grâce.*

Il change le caractère du mot *grâce*, dit M. Melfort, pour faire remarquer sans doute que ce n'est qu'un usage de nommer cela une grâce, mais que dans le fond, c'est si peu de chose, que cela n'en mérite pas le nom. C'est qu'il aura peut-être oublié que décharger quelqu'un d'une obligation, c'est lui faire une *grâce*. Je crois, dit le Vieillard, que l'homme n'est pas d'un caractère reconnaissant.

*Parcequ'j'étais Etranger.*

Il n'aurait donc pas été surpris, s'il n'eut pas été étranger, dit-il ; on pense tout différemment dans ce Pays-ci. Je crois qu'il ne se fera pas à notre manière de vivre.

*Déjà marié en France.*

Je doute, dit M. Melfort, que Monsieur Roux ait spécifié le lieu de la célébration du mariage ; car la défense d'avoir deux femmes à la fois, n'affecte pas que ceux qui se seraient marié en France, mais en Angleterre, dans les Etats-Unis, en Canada, et partout ailleurs. Quand on fait dire à son adversaire ce que l'on veut, il faut être bien mal-à-droit pour ne pas avoir l'air au moins d'avoir raison, sur-tout quand on parle seul.

*Un respectable Père de Famille.*

Père de famille n'ajoute pas grande respectabilité, si la famille ou le père n'est pas déjà respec-

table, sous quelques rapports connus ; car il y a bien des pères de famille qui ne sont pas plus respectables qu'étant garçons.

*Me répondit-on.*

Par on, on ne sait pas, dit-il, qui est-ce qui répondit : mais on sait bien, s'il sait sa langue, que c'est par mépris qu'il parle ainsi.

## VII.

Tout cet *alinea*, (chef d'œuvre de précision et de clarté !) est pour prouver que Monsieur Roux exige le témoignage d'un Noble, et ce n'est pas vrai.

*Anciennement . . . . . Autrefois.*

Signifient, je suppose, avant la Liberté et l'Égalité françaises.

*Pensent encore aujourd'hui.*

Je ne sais si je me trompe, dit M. Melfort, mais il me semble que le petit air d'aisance de tout cet *alinea* sent le 14 Juillet, 1789, qu'on trouve sur les Calendriers.

*Anciennement pour être Gentilhomme.*

Un Gentilhomme, (supposé que Monsieur Roux ait employé ce mot) était effectivement un Noble en France ; mais dans ce pays-ci, l'usage est de nommer *Gentilhomme* en français, ce qu'on nomme *Gentleman* en anglais ; une personne qui a un rang au-dessus du commun, et qui jouit d'une réputation assez intéressante pour ne pas la compromettre. Le Canada prie bien M. De. Mon. de se conformer à sa manière de parler, et de ne point la ridiculiser avec des parchemins, qui ont leur mérite, (n'en déplaise à M. Dé. Mon.) mais dont il n'est pas ici question.

## VIII.

*Mon ami . . . . dès son arrivée à La Prairie.*

Petit air goguenard, dit M. Melfort, qui en ne convenant point à un homme du rang de Monsieur Roux, prouve la sincérité de son grand respect pour Messieurs les Prêtres du Séminaire.

*Il est mieux que cela . . . . Il est Honnête homme.*

Il ne se gêne pas par excès, comme vous voyez : son ami vaut mieux que ceux dont les noms commencent par *De* ou *Le* parce qu'il est homme d'honneur, il est honnête homme. Par conséquent Monsieur De Lotbinière, Monsieur De Saint-Ours, et beaucoup d'autres, dont les Noms, pour ainsi-dire, annoncent le mérite, inspirent le respect ; Monsieur Le Saulnier, qu'il nomme son respectable Curé ; Monsieur De Salaberry, élevé, pour ainsi dire, dans la famille Royale, Libérateur de sa Patrie, Canadien que l'Angleterre a gratifié d'une glorieuse récompense, très-honorablement transmise par Son Altesse Royale le Prince Régent ; et combien d'autres, doivent avoir perdu cette considération dont la Société les honorait avant l'arrivée de notre petit *De. Mon.* à Montréal ; puisque depuis les hardies décisions de son humiliante production, ces ci-devant respectables Personnages ne valent pas aujourd'hui un honnête homme de cantinier . . .— Ah ! bien, pour cela, dit Pierriché, vous allez trop loin ; il a voulu dire un *De* ou un *Le* qui ne serait pas honnête homme.—Mon ami, dit M. Melfort, je ne vous explique pas ce qu'il a voulu dire, nous n'en savons rien, ni vous ni moi ; mais je vous explique ce qu'il a dit.

Sans doute que *Son* dans les noms anglais, *O* dans les noms irlandais, *Mc* dans les noms écossais, *Dom* dans les noms Espagnols, &c. ont le même sort que les *De* et les *Le* Français : mais

ça i  
si p  
T  
moi,  
volu  
mon  
le d  
exag  
sieur  
gaise  
Des  
bien  
mon  
Con

Q  
que  
et er  
mari

R  
A  
dit M  
tecr

J'  
Tou  
jama  
aura  
jalou

ça irait peut-être trop loin : M. De. Mon. n'est pas si prévoyant que cela.

Tenez, M. Melfort, dit le vieillard, je trouve, moi, que ce paroli-là ressemble au paroli de la révolution Française ! Qu'en dites-vous ?—Eh ! bien, mon grand père, dit M. Melfort, je ne voulais pas le dire, parce que vous auriez cru que je veux exagérer ; mais, je pense comme vous.—Oui, Monsieur, dit le vieillard, ça sent la révolution Française défait. Ah ! mes enfans, méliez-vous de ça ! Des discours comme ceux-là ont tourné la tête à bien des Français, sans les rendre plus heureux : mon Dieu, mon Dieu ! quand j'y pense . . . . . Continuez-donc, s'il vous plait, M. Melfort.

## IX.

*J'offris la Communication.*

Qui est-ce qui assure, dit M. Melfort, d'abord que les lettres qu'il veut montrer sont de sa famille, et ensuite qui est-ce qui assure qu'il ne s'est pas marié depuis qu'elles sont écrites.

## X.

*Rapports dont je ne puis instruire le Public.*

Après avoir instruit le public de sa confession, dit M. Melfort, il faut que ces rapports soient bien secrets, ou bien il faut qu'il n'en ait point.

## XI.

*Avaient été moins difficiles.*

J'ai souvent entendu dire de-même aux enfans : *Tous les autres en ont bien ; il n'y a que moi qui n'ai jamais rien.* Qu'il fasse comme les autres, il en aura comme les autres. Ceux dont il paroît être jaloux, avaient apparemment donné des preuves

suffisantes qu'ils n'étaient pas mariés, puisqu'ils ont eu ce qu'ils demandaient ; ou, au moins, pour ne pas se plaindre en enfant, il faudrait que M. De. Mon. prouvât, (mais non pas se contenter d'avancer) que Monsieur Roux avait été moins difficile pour les autres que pour lui.

*Je pourrais citer . . . .*

Je ne sais ce qui me retient de prouver, dit-il ; mais, réflexion faite, . . . . je ne prouve pas . . . .

*Je ne me crois pas en droit d'insérer.*

Il avait donc eu une autorisation spéciale de Monsieur Roux, de M. Claude Broyer, de M. M<sup>c</sup>Cord, de M. Delisle, &c. pour insérer leurs noms, que ne le demandait-il aux autres de même ?

## XII.

*Comme une outrage faite à mon caractère.*

Si le refus d'une grâce, dit M. Melfort, est un outrage faite à un caractère, il y a bien des caractères d'outragés, le mien le premier ; et s'il y en a tant, le sien passera bien avec les autres.

*Coupable du crime de Bigamie.*

Ce ne serait pas le premier, surtout parmi les étrangers.

*Crime puni de mort, de &c. de &c. de &c.*

S'il cherche un pays où la citation du châtement d'un crime soit une preuve qu'on ne peut pas se rendre coupable de ce crime, il peut laisser le Canada aussitôt qu'il lui plaira, car il n'y fera pas son affaire sur ce pied-là. J'admire aussi comme il possède sciemment tous les détails du châtement de ce crime ! Du tems passé, de notre tems, en

France, en Canada, et sans doute ailleurs, rien à l'épreuve de sa capacité en cette matière, pendant qu'il a l'air bien moins capable, dans des connaissances plus communes. Je ne sais pas pourquoi.

*Il supposait.*

Ce n'est pas Monsieur Roux qui suppose, dit M. Melfort, c'est la Loi.

*Sans motifs.*

Un homme de grands talens, comme il en est convenu, qui suppose sans motifs, n'annonce pas de grands talens dans celui qui le dit.

### XIII.

*Je ne vous ai rien dit qui puisse.*

Je crois (Dieu me pardonne), qu'il entreprend de prouver aujourd'hui son honnêteté sur une Gazette, par la confession qu'il fit hier ! Comment le trouvez-vous ?

### XIV.

*Je le jure . . . . Je le jure . . . . . Je le jurerai.*

Me rappelle une femme, dit M. Melfort, en souriant, que je ne connaissais pas, et qui en me demandant l'aumône, il y a quelque tems, jurait . . . jurait comme cela, et voulait jurer encore plus, qu'elle était honnête femme . . . . . Je la crus, et je lui donnai un schellin. Mon voisin, qui la connaissait, se mocqua si bien de moi, que je jurai moi-même alors de ne jamais croire ces grands jureurs, quand je ne les connoitrais pas d'ailleurs.

*Faire confirmer.*

Il suppose le serment admis et même requis, et Monsieur Roux ne lui demande ni serment, ni con-

firmation de serment par un de ses compatriotes ; Monsieur Roux lui demande le témoignage d'une personne de respectabilité qu'il n'est pas déjà marié : qu'il trouve cette personne où il pourra. Si, comme il dit, le hasard ne le favorise pas, qu'il suive la règle des publications.

*Une objection bien futile.*

Si M. De. Mon. est établi juge de la valeur des raisons contre lui, on peut s'attendre à les voir déclarer futiles.

*L'amitié de M. Broyer m'honore plus &c.*

C'est peut-être pour faire honneur à Bonaparte que M. De. Mon. met un de ses domestiques \* au-dessus des premiers Canadiens et des premiers Anglais. Moi, j'aimerais mieux l'estime de mon Gouverneur, de mon Prince, &c. et si je pensais autrement je ne le mettrais pas sur la Gazette.

Eh ! bien, dit Pierriche, personne ne me fera accroire qu'il a si peu d'esprit que cela ! Moi, je vous, dis qu'il fait l'âne pour avoir de l'avoine ; je veux dire, qu'il fait l'imbécille pour qu'on ne se m'effie pas de lui.--Oui, ça se pourrait bien, dit le Vieillard : mais toujours s'il fait l'imbécille, il le fait bien.

*Ni par la naissance.*

Il revient, dit M. Melfort, au peu de cas qu'il fait de la naissance, de l'éducation, du rang, &c. de l'abondance du cœur la bouche parle.

XV.

*Il n'appartient pas à des cœurs vertueux, &c.*

Les Législateurs, dit M. Melfort, avaient des cœurs bien vicieux, non-seulement de présumer le

\* M. Broyer se vante journellement d'avoir été un des cuisiniers de Bonaparte.

crime, mais encore de lui déterminer un châtement. Ainsi la prudence, la sagesse, surtout dans l'administration des affaires dénotent un caractère vicieux : par conséquent, mes amis, laissez trainer votre argent, laissez vos portes ouvertes la nuit, &c. les cœurs vertueux ne présumant pas le crime, M. De. Mon. l'a dit.—Par chance, dit le Vieillard, que la poudre était inventée quand il est venu au monde, cette invention d'homme-là.

*De ma part c'en serait un affreux, &c.*

M. De. Mon. dit M. Melfort, ne peut point contracter mariage, si déjà il était marié et sa femme vivante, (et aussi son ami ne peut pas faire un faux serment,) parceque cela serait un crime affreux ! C'est vrai que le crime serait aussi affreux, que ce raisonnement est pitoyable.

*Nous supposerait-il capables de lui en imposer ?*

C'est comme s'il disait : Pourquoi donc les Loix et ceux qui sont chargés de les faire observer, ne se fient-ils pas à nous, et à nous surtout, qui sommes étrangers ?

Eh ! bien, dit la Maitresse de la maison (qui, dit-on, et avaricieuse,) c'est pourtant vrai que je ne trouve pas qu'il a tort : puisqu'il fait tant de promesses, qu'il veut faire tant de sermens ; sûrement que c'est bien vrai qu'il n'est pas marié : il me semble que Monsieur Roux prend trop de précautions pour une dispense de ban ; ce n'est pas si grand' chose pour faire faire tant de train. M. Melfort, la regardant d'un œil mécontent, lui dit : Et vous, Madame, vous qui faute de Religion ou faute d'esprit, (et plutôt faute des deux,) vous qui consentiriez bien à vous laisser enterrer dans votre champ après votre mort, pourvu que vous ramassiez de l'argent pendant votre vie ; si M. De. Mon.

venait vous demander aujourd'hui quatre ou cinq cents louis à emprunter, et qu'il vous offrit pour caution un homme que vous ne connoitriez que de vue, je suppose, lui prêteriez-vous sur ses promesses, sur les sermens qu'il voudrait vous faire, sur son beau paroli ? Vous aimeriez mieux un bon caution, n'est-ce pas ? Eh ! bien, Monsieur Roux aussi. Car Monsieur Roux est intéressé à l'observation des Lois comme vous êtes, (à l'excès près), intéressée pour l'argent.—Nous crûmes franchement son mari et moi qu'elle allait le sacrer, et lui dire de passer la porte : point du tout : elle se mit la main sur la bouche, et ne répondit rien.

*Ses soupçons sont opposés à l'esprit, &c.*

Il paroît, dit M. Melfort, qu'il ne connoit (et mal s'il vous plait) que l'esprit de l'Évangile, car s'il avoit connoissance de la lettre, il y aurait trouvé (*Math. 10, 17*). *Méfiez-vous des hommes.*

*Un Prêtre trop exigeant.*

Il attribue si justement ce défaut à Monsieur Roux. 1° En Canada. 2° Sous nos yeux. 3° Dans un âge mûr ; qu'on ne doit pas faire difficulté de le croire quand il vous parle d'un Prêtre. 1° D'un autre Pays. 2° Loin de tout témoin. 3° Dans son enfance.

*Je cessai de remplir des devoirs.*

Il se confessa hier à M. le Curé, dit M. Melfort, il se confesse aujourd'hui au public, comme vous voyez ; et demain, si Dieu le conserve, à quelqu'autre : il fait un jeu de la difficulté de la confession : c'est pour récompenser le tems perdu.

*Avant que je me crus en droit.*

Il paroît qu'il y a un certain tems qu'il ne remplit plus ces devoirs.

*Un Prêtre . . . . . fut cause.*

Les Prêtres le feront périr ce brave homme-là; c'est pour cela qu'il voudrait peut-être faire périr les Prêtres.

*Qui m'étaient chers alors.*

Quand il était tout petit . . . . . tout petit, dit M. Melfort, il aimait ses devoirs; mais depuis qu'il grandit, il paroît qu'il aime autre chose.

*Rigueur déplacée.*

Quelle rigueur déplacée, dit M. Melfort, d'exiger la publication de ses bans avant de le marier ! Car il ne s'agit que d'être publié : ce que des Princes n'ont pas dédaigné, ce que font presque tous les Canadiens chez qui il a la bonté de vouloir bien séjourner.

*De former Lundi prochain.*

Mais ça ne lui a pas pris comme une envie d'aller . . . . . dehors, dit M. Melfort; que n'arrangeait-il ses affaires pour avoir son dernier ban Dimanche prochain.

*Sans plus de retard.*

Il a donc déjà été retardé, ne dirait-on pas que tout s'en mêle pour l'éprouver.

## XVI.

*Quelque Scandale.*

Lui qui enseigne l'Évangile à M. le Curé aurait dû se rappeler qu'il y a dans l'Évangile (*Math. 18, 7*). *Malheur à celui par qui le Scandale arrive. Par conséquent malheur à lui.*

*De la part du père.*

Il paroît toujours, dit M. Melfort, qu'il n'a pas d'objection à craindre de la part du père; ce n'est pas rien, sans doute; mais pourtant ce n'est pas tout: s'il avoit à craindre quelque chose de pire qu'une objection? . . . . .

*L'amour qu'elle me porte.*

Si ça peut durer quand ils seront mariés, il faut espérer qu'ils feront bon ménage; car de son côté quoiqu'il ne nous déclare pas, aussi positivement son amour pour elle, il le laisse assez voir puisqu'il ne peut absolument pas attendre sa publication de bans pour se marier.

## XVII.

*Dans la Soirée.*

J'ai dans l'idée, dit M. Melfort, qu'il pouvoit y aller plus vite, car la réponse n'était pas embarrassante.

*La réponse fut la même.*

Je m'en doutais bien.

*N'auraient pas plus d'effet.*

Que lui importe s'il ne les craint pas, ces effets.

*Faire arriver de France.*

Elles ne viendraient peut-être pas de si loin,..... dit M. Melfort: mais Monsieur Roux ne lui dit pas qu'il faut que ces Personnes viennent de France. C'est une finesse de De. Mon. de le faire dire à Monsieur Roux, afin d'indisposer contre Monsieur Roux les personnes qui n'y prendraient pas garde.

*Qui les autorisât à penser si mal de moi.*

Monsieur Roux ne lui dit pas que ce qu'il a fait à Montréal l'autorise à penser mal de lui. Il est

si a  
rait  
l'on  
tene  
le di  
ça la

Ce  
sous  
Ma  
est-ce  
empê  
contre  
La pr  
c'est  
c'est  
suivre  
son d  
celui d  
voie.—  
sieur  
sais ric  
tainem  
ger le  
pour o  
dont l  
tillard

Il ét  
Pour  
vous a  
Il est à  
peut-é

si adroit à faire parler Monsieur Roux, qu'on croirait en effet que c'est Monsieur Roux qui parle, si l'on n'y faisait pas attention. Il faut s'en méfier, tenez, de ce petit *De. Mon-là!* Il est rusé; on ne le dirait pas: mais ça fait deux finesses de suite, ça la fatigué.

## XVIII.

*Cependant deux de mes amis, &c.*

Cet *alinea* ne fait que répéter la même chose, sous d'autres mots pour donner plus d'importance.

Mais, dites-moi donc, M. Melfort, dit Pierriche, est-ce qu'il n'y a pas à Montréal, des règles pour empêcher de pareils écrits, qui peuvent indisposer contre les personnes qui le méritent le moins?—La première règle, mon ami, répondit M. Melfort, c'est qu'on ne devrait pas le faire. La seconde c'est que celui contre qui on écrit peut poursuivre celui qui a écrit; il gagne ou il perd selon son droit ou son tort. Et la troisième, c'est que celui qui est attaqué peut répondre par la même voie.—Ah! bien, sûrement, dit Pierriche, que Monsieur Roux va répondre sur la Gazette!—Je n'en sais rien, reprit M. Melfort, mais je crois bien certainement qu'il ne répondra pas, car ce serait engager le premier venu (comme on dit) à lui écrire pour obtenir l'honneur d'une réponse. Un homme dont la valeur est reconnue, méprise un petit *Pé-tillard*; Monsieur Roux fera de-même.

## XIX.

*Il étoit à sa connaissance que je n'étais pas marié.*

Pourquoi cette ambiguïté de Sybilles, ces tours que vous appelez des rubriques, cette réponse louche? *Il est à ma connaissance qu'il n'est pas marié*, veut peut-être dire: Dans ce que je connois de lui, il

n'est pas marié; mais dans ce que je ne connois pas, je n'en sais rien.—Ah! Pargué, dit le Vieillard, j'en aurais bien dit autant que ça moi: tout le monde aussi. Pourquoi n'a-t-il donc pas dit; *Je suis, j'assure, je certifie qu'il n'est pas marié?*—C'est peut-être, reprit M. Melfort, pour battre en retraite, si dans la suite l'ennemi le chauffait de trop près.

## XX.

*Le trop grand zèle.*

Quel zèle, mes amis, dit M. Melfort! Il faut avoir de puissants motifs, il faut être à la tête des affaires, il faut être un Monsieur Roux pour avoir assez de zèle, assez de courage, assez de caractère pour ne pas accorder.... une dispense de deux bans!

*Pour ne pas me servir, &c.*

Encore un peu qu'il lui échappait de dire: Je dis *Zèle*, pour ne pas dire *Bêtise*: mais tout De. Mon. qu'il est, il est trop honnête pour le dire; il se contente de le donner à penser.

Pour moi, dit Jacquot, qui n'avait point encore parlé, (ce qui me surprenait,) je ne trouve point que c'est un zèle, c'est vrai: mais je trouve bien que c'est un entêtement de Monsieur Roux.—Oui, c'est vrai, Jacquot, dit M. Melfort, Monsieur Roux est un Supérieur, il faut que vous l'étempiez à votre marque, comme vous faites de tous les autres. Mais si ce n'étoit pas la règle du pays que Mons. Roux observoit envers votre De. Mon. que ne s'adressait-il à Monseigneur? En obtenant cette dispense de Monseigneur auroit eu l'agrément de prouver que c'étoit un entêtement de Monsieur Roux, ou autre chose.—Oui, je crois bien, dit Jacquot, Monseigneur auroit soutenu son Grand Vi-

caire.  
Melfo  
ses!  
noisse  
posez  
connu  
de M  
Monsi  
autre  
ment  
ne peu  
quot r  
alors  
tre ch  
vrait,  
pourq  
garde  
—Ter  
de res  
le Cur  
mon a  
vois p  
voulez  
Curé  
tume  
dites-  
parlen  
reprit  
vous  
ne su  
à ce  
qui l'a  
prie d  
doit  
les co  
des p  
est-ce  
Eh!

caire.—Vous êtes admirable, mon ami, dit M. Melfort, dans vos ressources drolément injurieuses ! Pour soutenir un étranger dont vous ne connaissez ni les desseins ni les démarches, vous supposez de l'injustice dans un homme du mérite reconnu de Monsieur Roux, dans un homme du rang de Monseigneur ; c'est-à-dire qu'il faudroit que Monsieur Roux, que Monseigneur, et que toute autre personne en place accordassent, non-seulement ce qu'ils ne doivent point, mais même ce qu'ils ne peuvent point accorder, pour que Monsieur Jacquot ne dit point que c'est un entêtement. Mais alors même votre caractère nuisible trouverait autre chose : car au premier désordre qui s'en suivrait, vous seriez le premier à crier : Mais aussi, pourquoi donc est-ce qu'ils ne prennent pas plus garde que ça, puis qu'ils veulent être Supérieurs ? —Tenez, M. Melfort, dit Jacquot, d'un ton mêlé de respect et d'entêtement, je vois bien que c'est le Curé qui vous aura dit cela.—Je vous remercie, mon ami, dit M. Melfort ; c'est-à-dire, que je n'avois pas l'esprit de le dire de moi-même. Vous voulez dire, parce que c'est bien dit, que c'est un Curé qui l'aura dit : vous n'avez pourtant pas coutume de leur faire tant d'honneur.—Ah ! pargué, dites-donc, dit Jacquot, quant à ça les Curés ne parlent pas mieux que les autres.—Et cependant, reprit M. Melfort, il vous échappe de dire que vous croyez que c'est le Curé : mais, mon ami, je ne suis pas l'Avocat des Curés, ni vous non plus, à ce qu'il paroît : que ce soit le Curé ou un autre qui l'ait dit, (puisque vous me le refusez,) je vous prie de me répondre à moi : Quand un Curé vous doit cinquante ou soixante piastres, et qu'il vous les compte pour vous payer, lui dites-vous : ce sont des piastres de Curés ça ; je n'en veux pas ? Qu'est-ce que cela fait si les piastres sont bonnes ? Eh ! bien que se soit un Curé ou un Journallier,

moi ou un autre, qui donne de bonnes raisons, qu'est-ce que cela fait, si les raisons sont bonnes ?

Nous vîmes par la grande attention de l'assemblée à écouter Jacquot que chacun se disoit en soi-même : Ah ! c'est bon ! Te voilà entrepris avec un homme d'esprit, si tu gagnes, tu mérites donc bien la confiance que nous avons en toi ; mais si tu ne gagnes pas, après avoir attaqué toi-même, ce que tu gagnerais sûrement avec chacun de nous, ah ! ma foi, nous pourrions croire que tu nous aveugles un peu : nous allons voir . . . . .

Jacquot, qui s'en aperçut bien, voyant sa célébrité compromise, mit tout dehors : il tacha de s'en tirer par quelques phrases hardies, que ses clients ont coutume de regarder comme des raisons sans réplique : Je vous dis, moi, dit-il, d'un air audessus de ses affaires, qu'il n'y a pas de feu sans fumée ; ça ne seroit pas sur la Gazette de-même, si Monsieur Roux n'avoit pas tort.—Mon ami, reprit M. Melfort, avec autant de modestie que Jacquot annonçait d'orgueil, ajoutez ce que je vais vous dire à vos connaissances : la Gazette par rapport aux nouvelles, est comme un magasin par rapport aux indiennes, aux draps, &c. on y trouve des piéces de superfin, on y trouve des piéces de supergros. Par exemple sur le Spectateur on trouve le 7 Novembre dernier, l'éloge de Monsieur le Grand Vicaire Matignon, par un Protestant, Monsieur S. Knapp, Avocat à Boston : et sur le Spectateur suivant (14 Novembre,) on trouve la fatras contre Monsieur le Grand Vicaire Roux, par un Catholique, Monsieur Deshons Montbrun, Cafetier, à Montréal.

Tout ça, c'est bon, dit Jacquot, en rougissant ; mais moi, dit-il, en jettant sur l'assemblée un petit coup d'œil, annonçant qu'il alloit triompher, moi je vous dis que puisque M. Deshons Montbrun à

bien di  
teur (c  
sance a  
et lui a  
puisqu  
mé cel  
—Oui,  
Melfor  
c'est q  
fié, c'e  
sont o  
Duc d'  
bien ; I  
tait bic  
ritait b  
le mér  
Ah ! q  
ça ira  
Eh ! b  
malgré  
connoi  
bout-ci  
d'aussi  
vous,  
voudra  
celle-d  
de l'e  
ami, v  
riez le  
vous y

Vo  
que v  
Mons  
deux  
ait to  
charg

bien dit cela publiquement, et que Monsieur Pasteur (qui devrait de la politesse et de la reconnaissance au Séminaire qui lui a fait faire ses Etudes, et lui a peut-être encore fait du bien d'ailleurs,) puisque M. Pasteur, je voulois dire, a bien imprimé cela, c'est que Monsieur Roux le méritait bien. —Oui, certainement, Monsieur Jacquot, reprit M. Melfort, avec gravité, Monsieur Roux est attaqué, c'est qu'il le méritait bien; le Séminaire est mortifié, c'est qu'il le méritait bien; les *De* et les *Le* sont offensés, c'est qu'ils le méritaient bien; le Duc d'Enghien est fusillé, c'est qu'il le méritait bien; Louis XVI est guillotiné, c'est qu'il le méritait bien; le Pape est emprisonné, c'est qu'il le méritait bien; les Apôtres sont martyrisés, c'est qu'ils le méritaient bien; Jésus-Christ est crucifié, . . . . Ah! ça va trop loin, dit Jacquot; je vois bien que ça ira mieux avec ceux qui ont confiance en moi. Eh! bien, tenez, Monsieur Melfort, je vous l'avoue malgré moi, avec un ton de hardiesse, un air de connoissances, avec quelques termes appliqués bout-ci, bout-là, beurdi, beurda, j'en ai fait passer d'aussi mal-aisées; j'ai voulu me mesurer avec vous, mais je vous donne ma parole que je ne le voudrai pas de si tôt: encore dix entreprises comme celle-ci ruineroient tout mon credit.—Vous avez de l'esprit, Jacquot, dit M. Melfort, mais, mon ami, vous ne l'employez pas à faire du bien; vous riez le soir des sottises que vous faites faire le jour; vous y perdrez, je vous l'assure.

*Messieurs du Clergé.*

Vous appercevez-vous mes amis, dit M. Melfort, que voilà plusieurs fois qu'il attaque tout le Clergé? Monsieur Roux ne lui accorde pas une dispense de deux bans: supposez même que Monsieur Roux ait tort de ne pas la lui accorder, a-t-il droit de charger de ce refus tous les autres Prêtres et tous

les Ecclésiastiques du pays ? On diroit qu'il lui échappe de laisser voir qu'il en veut à tout le Clergé, et peut-être à la Religion. Son indisposition contre les Messieurs du Clergé, ne quadre guère avec la parfaite satisfaction, (euvers le Clergé) du Gouverneur en chef, exprimée par une circulaire du 6 Octobre, 1812 ; et s'il ne trouve pas cela assez honorable, on peut ajouter que son indisposition contre les Messieurs du Clergé ne quadre point du tout avec la très-gracieuse approbation de son Altesse Royale le Prince Régent, au nom et de la part du Roi, exprimée de la manière la plus satisfaisante, par Milord Bathurst, dans une dépêche du 2 Juillet, 1813. M. De. Mon. ignore sans doute jusqu'à quel degré, ceux qu'il nomme du bout des lèvres Messieurs du Clergé, (qu'il n'a pas l'air d'estimer bien fort,) sont pourtant estimés, ne lui en déplaît, et apparemment méritent de l'être.

Mais, dit Pierriche, si c'est un homme qui tient un café, ses crèmes, ses punches à la Romaine, ses huitres marinées, ses fromages, &c. ne me paroissent guère capables de contre-balancer ce que vous venez de nous dire de notre Gouverneur et de notre bon Roi.—Dans ce pays-ci, mon ami, dit M. Melfort, les cafés ne sont pas encore grand' chose, mais en Europe, où il se croyoit peut-être, les cafés servaient beaucoup à répandre les opinions.

Tenez, Monsieur Melfort, dit le Vieillard, voilà ce que je crois, moi : s'il est en société pour nous soulever contre nos Curés, (et après nos Curés vous entendez bien que ce seroit contre d'autres), ses camarades lui reprocheront d'avoir été trop vite, en attaquant tout le Clergé du premier coup : que ç'auroit été assez, pour le moment, d'attaquer Monsieur Roux, et, qu'un coup cette colonne ébranlée, le reste seroit toujours bien venu avec le tems.—Et moi, dit Pierriche, je crois qu'ils lui

repr  
moir  
paro  
mém  
la na  
par  
El  
vrai  
arrêt  
gens  
ni ins  
tion r  
mier  
dégou  
si loir

Me  
bles e  
Socié  
connu  
pas, d  
dividu  
et exp  
sujet  
être d

M.  
que l  
qu'ils  
été bo

Vo  
d'affa

reprocheront même de n'avoir pas commencé par moins grand que Monsieur Roux ; mais comme il paroît y aller bien simplement, il aura cru de même que le Clergé Canadien, et peut-être toute la nation, ne méritait pas l'honneur d'être attaqué par son foible.

Eh ! bien, mes amis, dit M. Melfort, si c'étoit vrai pourtant qu'il fut envoyé, et que nous nous arrêtaissions à ses histoires, il rendrait compte à ses gens en leur disant : ça va bien en Canada ; ça n'a ni instruction ni rien, c'est-à-dire ça n'a ni instruction ni esprit : au lieu qu'en leur montrant du premier coup ce que nous sommes réellement, ça les dégouteroit peut-être d'envoyer des Emissaires de si loin.

*Chez Monsieur le Conseil du Roi.*

Mettre la conduite de deux autorités respectables en contradiction, sur un point qui intéresse la Société, pour quelques raisons, qui peuvent être connues d'un côté et ignorées de l'autre, n'est-ce pas, dans la moindre chose, autoriser le plus petit individu à juger pour ou contre celle qu'il voudra, et exposer l'autre autorité respectable à devenir le sujet de ses observations, de ses railleries, et peut-être de son mépris ?

*Demander et obtenir.*

M. De. Mon. a-t-il dit à M. le Conseil du Roi, que lui et elle étoient Catholiques Romains, et qu'ils n'avoient pas adjuré leur croyance ? g'auroit été bon à savoir.

XXI.

*A Messieurs du Clergé le tems de réfléchir.*

Voilà, dit M. Melfort, ce qui s'appelle un homme d'affaires ! Un homme qui propose de réfléchir

entre ces deux choses-ci : d'un côté renoncer à l'observation d'une règle sur un point aussi important, un point qui affecte la tranquillité des familles, tel que la validité des mariages, et de l'autre occasionner un De. Mon. à se faire marier par M. Bethune!! On peut se passer de trébuchet pour peser ces deux objets : la différence du poids se fera bien sentir sur la plus grosse balance. Il ne fallait pas, je crois, les trois jours de réflexion, que M. De. Mon. a eu la générosité d'accorder à Messieurs du Clergé.

*Aux yeux de certaines personnes.*

Ces certaines personnes, que chacun peu désigner comme il l'entend, ne veulent rien dire.

XXII.

*Une personne respectable.*

C'est dommage qu'il n'ait pas eu une autorisation spéciale pour nous la nommer, on en aurait connu le degré de respectabilité.

*Je revis Monsieur le Curé.*

Il paroît beaucoup désirer, dit M. Melfort, que le public lui tienne compte de ses voyages chez Monsieur le Curé. Mais au lieu d'importuner le Séminaire, à demander ce qui ne peut pas, ou ce qui ne doit pas s'accorder, que ne priaient-ils Mademoiselle Christine Yon d'attendre qu'ils fussent publiés. Monsieur Roux lui auroit peut-être donné sa dispense, s'il lui eut dit qu'il voulait bien attendre. Car c'est peut-être précisément cet empressement de se marier vite, vite, tout de suite qui auroit rendu Monsieur Roux répréhensible, si, dans la suite, il fut survenu quelque affaire. Moi, à sa place, j'aurois fait semblant au moins de vouloir attendre avant de me déterminer à donner un grand

scan  
Prêt  
a été  
opin  
pour

M. l.

M

magi  
ne pu  
riez,  
que v  
dermi  
ne pé  
rang,  
pau  
pas a  
avoir  
puis u  
sembl  
tance

Et q

Si  
en qu  
je le  
suadé  
pensé  
même  
tendre  
Vicair  
Ah! d  
s'il ét  
disper  
Gazet  
vous d

scandale. Mais, M. De. Mon. respecte trop les Prêtres pour seindre auprès d'eux, et depuis qu'il a été à confesse il n'adopte plus pour vraie une opinion erronée ; il ne veut plus commettre de fautes pour ne plus aller à confesse.

## XXVI.

*M. le Curé m'assura qu'il prenait part à mes peines.*

M. le Curé, dit M. Melfort, lui aura dit, je m'imagine : Je suis bien fâché, mon ami, que vous ne puissiez pas vous marier le jour que vous désiriez, mais puisque Monsieur le Grand Vicairé exige que vous soyez publié, vous vous marierez à votre dernier ban ; ce n'est qu'un petit retardement, qui ne peut pas affecter sans doute votre fortune, votre rang, votre constitution, ni aucun de vos principaux intérêts ; car, si c'était le cas, vous n'auriez pas attendu si tard, ou pour savoir si vous pouviez avoir une dispense, ou pour vous faire publier. Et puis un homme comme vous, mon brave, (il me semble l'entendre,) sait bien se faire aux circonstances.

*Et qu'il les terminerait si c'était en son pouvoir.*

Si je pouvais (aura continué Monsieur le Curé, en qualité de Curé), vous marier Lundi prochain, je le ferais bien volontiers, vous en êtes bien persuadé, sans doute, mais puisqu'il n'y a pas de dispense, il faudra bien attendre : ou quelque chose de même : ce qui ne dit pas, (comme il donne à entendre que M. le Curé lui a dit), si j'étais Grand Vicairé, je vous accorderais bien votre dispense.— Ah ! dit le Vieillard, si M. le Curé lui avait dit que s'il était Grand Vicairé, il lui accorderait bien sa dispense, M. De. Mon. l'aurait bien mis dans la Gazette, j'en suis bien sûr, mais c'est bien comme vous dites ; de fait, Oh ! sûrement.

*Je le crois ainsi.*

De-même? dit M. Melfort; et nous aussi.

Savez-vous, M. Melfort, dit Pierriche, que j'ai peur, moi, que ce que M. De. Mon. vient de dire indispose Monsieur Roux contre M. le Curé?—Ah! soyez donc tranquille l'à-dssus, reprit M. Melfort; ils ont trop d'esprit tous les deux; M. le Curé pour avoir dit autre chose; et Monsieur Roux pour croire que M. le Curé ait dit autre chose. On voit bien qu'il veut faire croire au public que M. le Curé a bien trouvé que Monsieur Roux avoit tort, mais par chance que le public, (qui n'est pas si pressé de donner sa confiance à un étranger qui ne l'intéresse guère, que M. De. Mon. est pressé de se marier,) attendra bien d'autres preuves pour croire que ces deux hommes respectables diffèrent ainsi d'opinion.

## XXVII.

*Pour échapper à toute espèce de tyrannie.*

Il n'y a que treize mois qu'il est ici, dit M. Melfort, il paraîtrait donc, s'il ne s'est pas trop amusé ailleurs, qu'il a quitté la France sous Louis XVIII, et qu'il s'y trouvait bien auparavant, car on ne l'avait pas vu roder par ici. Il s'était peut-être mêlé d'écrire sous Louis XVIII, comme il commence ici, et que la France, pour répandre la science, l'aura prié d'aller écrire ailleurs.

Tenez, M. Melfort, dit Pierriche, je ne trouve qu'un défaut dans tout ce que vous avez eu la bonté de nous dire; c'est qu'il me semble que le remède est trop grand pour un petit *Bobo*: car croyez-vous pas que les Habitants ont bien pris garde à ce que M. De. Mon. a écrit sur la Gazette?—Ils n'ont pas pris garde, par malheur, reprit M. Mel-

fort  
pris  
sur  
qua  
que  
Mel  
doiv  
sent  
Pie  
dan  
pay  
car  
crû  
croi  
poir  
dep  
M.  
des  
jam  
tant  
M.  
—M  
sera  
croi  
pou  
roid  
à L  
née  
gén  
Fra  
vie  
ci,)  
le  
cér  
voy  
vou  
sez  
ait

fort, à la propre valeur de la chose, mais ils ont pris garde qu'on parlait mal de Monsieur Roux sur la Gazette. De quoi vous entretenez-vous quand je suis entré ici?—C'est pourtant bien que trop vrai de fait, dit Pierriche.—Le fin, dit M. Melfort, n'est pas de trouver ce que les Habitants doivent en penser de droit, mais ce qu'ils en pensent de fait.—Mais vous, M. Melfort, continua Pierriche, croyez-vous que M. De. Mon. a écrit dans l'intention d'en venir à nous soulever dans ce pays-ci?—J'ai peine à le croire, reprit M. Melfort, car il faudroit qu'il fut trop simple, ou qu'il nous crût trop simples, pour s'y prendre de même; je crois bien même que non; et certainement ce n'est point pour la valeur de l'écrit que je l'ai pris à cœur depuis que je l'ai lu; mais je profite de l'élan de M. De. Mon. pour dire ma manière de penser sur des émissaires (quels qu'ils soient), s'il y en a, ou si jamais on s'avisait de nous en envoyer.—C'est pourtant bien de valeur, dit Pierriche, de supposer à M. De. Mon. des intentions qu'il n'a peut-être pas?—Mais s'il les a, reprit M. Mel'ort, ou, ce qui serait plus vrai-semblable, si ne les ayant pas, on croyait qu'il les eût, faudroit-il attendre dix ans pour effacer les impressions que ces écrits pourroient faire aujourd'hui? On a reproché, dit-on, à Louis XVI, le Roi de France qui a été guillotiné, d'avoir laissé trop engrenner les écrits dangereux au commencement de la Révolution en France: quand on a voulu les arrêter, (ce qui revient à peu-près à leur répondre dans ce moment-ci,) il n'en étoit plus tems.—Je n'en doute pas, dit le Vieillard; je vois, moi, que vous faites trop de cérémonies, vous autres, pour dire ce que vous voyez, ou ce que vous croyez. Eh! bien, moi je vous dis: Quand un animal, que vous ne connoissez pas, ressemble à un loup, n'attendez pas qu'il ait étranglé la moitié de vos moutons pour le gal-

vauder : si ce n'est pas un loup, c'est toujours bon, ça fera que s'il y en a dans l'endroit, ils n'oseront pas se montrer.—Mais, dit Pierriche, ne serait-ce pas aux Magistrats à prendre ces précautions-là ? —Mon ami, reprit très-sérieusement M. Melfort, votre observation est bonne, elle semble me contredire, mais elle ne me contredit point. Car dans de si petites apparences, telles que l'écrit de M. De Mon. des démarches, qui pourroient exposer au ridicule la respectable autorité de la Magistrature, sont très-dignes de l'attention d'un particulier. Dans un pays où l'individu est si observateur de tout ce qui pourroit troubler le bon ordre, que ne doit-on pas attendre des Magistrats, quand ils jugeront qu'il est teins d'employer leur autorité ?

Voilà à peu près, mes amis, les principales preuves de la mal-adresse de M. De Mon. d'être venu se planter *tout grand* sur une Gazette, dans un pays dont il juge, je m'imagine, du caractère des Habitants, (leur respect pour la Religion, leur attachement à leur Gouvernement, leur amour pour le bon ordre &c.) par les légèretés de quelques jeunes-gens qui vont de tems en tems passer gaiement quelques instants au Café : mais ensuite combien d'autres fautes de françois, de grammaire &c. qui se pardonneraient bien, ou même dont la plupart ne seraient pas aperçues dans la conversation, mais qui ne sont pas pardonnables à un petit De Mon. qui vient se bouter sur une Gazette pour y attaquer une opinion publique, aussi solidement et aussi méritoirement établie que le mérite de Monsieur Roux.—Eh ! bien défait, dit Pierriche, j'ai observé plusieurs choses qu'il me semblerait que vous passiez, mais je ne sais pas pourquoi.—C'est, reprit M. Melfort, que se sont de ces fautes qui ne méritent pas qu'on fasse un exprès pour les reprendre.—Mais, dit le Vieillard, puisque vous avez bien expliqué les autres, qu'est-ce qui empêcherait d'ex-

plique  
tems  
en res  
vous s  
souria  
me gr  
prend  
un pe

Qu  
Prote  
jusqu'  
fort, M  
jamais

Je resp

C'e  
mais a  
aime,  
Prêtre

Ant  
cette d

Ra  
Cor  
peut-ê

Dan

pliquer celles qui restent ; surement que depuis le tems que vous nous en montrez, il ne doit pas tant en rester, ou bien donc . . . . . 'quoi ! . . . . . — Je vous avoue, mon grand père, dit M. Melfort, en souriant, que c'est, comme on dit communément, *me gratter où ça me démange* ; Eh bien je vais reprendre les Bagatelles. Allons, Pierriche, encore un petit coup, suivez-moi.

PREMIER ALINEA.

*Un Prêtre Protestant.*

Qui est-ce qui ne sait pas qu'un Prêtre n'est pas Protestant ? — Tont le monde le sait, dit Pierriche, jusqu'aux enfans. — Et cependant, reprit M. Melfort, M. De. Mon. ne le sait pas ; vous ne l'auriez jamais cru.

II.

*Je respecte beaucoup MM. les Prêtres du Séminaire.*

C'est beaucoup d'honneur pour ces Messieurs, mais aussi ils le payent bien. Si ce sont ceux qu'il aime, le plus il paroît qu'il n'est pas fou des autres Prêtres.

*Je me fait un devoir de le déclarer.*

Annonce plus d'importance qu'il n'y en a dans cette déclaration.

III.

*Rentrent de bonne foi dans le sein de l'Eglise.*

Comment sait-il que c'est de bonne foi ? Il est peut-être Physionomiste !

IV.

*Les nœuds que j'ai formé fussent consacrés.*

Dans ce pays-ci on consacre les Evêques, les

Eglises, &c. mais Monseigneur ne fera pas un exprès, j'en suis sur, pour consacrer les nœuds du mariage d'un De. Mon. quelque peine que ce De. Mon. et ses confrères puissent donner pour cela.

*Sacrement de la Pénitence.*

On dit le *Sacrement de Pénitence*, et non pas de *la Pénitence*, mais, chez un De. Mon. je m'imagine bien que c'est une faute d'usage.

V.

*Je souscrivis.*

Seul à seul, avec M. le Curé, il pouvait amicalement accepter son invitation sans se donner la peine d'y souscrire.

*Les Dispenses.*

Une seule suffisait.

*Les Dispenses de Publication.*

On ne dit pas *une dispense de publication de ban de Mariage*, c'est si empêtrant que quelquefois on ne peut pas s'en tirer, l'usage est de dire *une dispense de ban*.

*Dispense de deux Bancs.*

Un Banc est un long siège, ou plusieurs personnes peuvent s'asseoir; ce n'est pas ces sortes de bancs sans doute dont il demande une dispense; il n'avait pas besoin d'un Grand Vicaire pour avoir deux bancs de plus ou de moins dans son Caffé: il-vouloit dire sans doute, ban, c'est-à-dire publication: c'est pardonnable, il s'occupe plus de la chose que du mot.

VI.

*Que j'étois libre.*

Quand? Avant de se marier ou dans le tems

qu'il  
fient  
choses

Il f  
d'unie

Il me

Ces  
ne fait  
ce qu  
non st

C'e  
n'est p  
le pro  
dont il

Ve  
tougou

C'e  
pas su  
ce ser

Il n  
ci, ma  
jets à  
Franc

qu'il parlait à Monsieur Roux. Les mots signifient la même chose, mais ce n'est pas la même chose ici.

*Je fus très surpris.*

Il fut si surpris qu'il oublia de mettre un trait d'union entre *très* et *surpris*.

*Il me fut dit . . . dont on s'écarteroit . . . . me répondit-on.*

Ces expressions ont l'air de vouloir insinuer qu'il ne fait pas grand cas de la personne dont-il parle, ce qui passera, ce me semble, pour style dur, si non style grossier.

*Leur certifiait.*

C'est-à-dire, à Monsieur Roux, car M. le Curé n'est pas Grand Vicaire ; il ne se souvient pas que le pronom doit être du même nombre que le nom dont il tient la place.

*Pertinemment.*

Veut dire convenablement : mais à quoi ? C'est toujours mieux de s'entendre.

## VII.

*Sont plus lents.*

C'est-à-dire que les Religieux ne se modèlent pas sur les Révolutionnaires : et ils font bien, car ce seraient de mauvais Religieux.

*Dans les Cloîtres.*

Il n'y a pas de Cloîtres d'hommes, dans ce pays-ci, mais le mot Cloître est le nom d'un de ces objets à qui les Révolutionnaires en vouloient en France.

## VIII.

*Et de l'avis.*

*Et* est une conjonction qui lie les membres d'une phrase, mais qui ne rend pas raison; par conséquent quand ce seroit vrai que son ami fut honnête-homme, ce ne seroit pas une preuve qu'il fût mieux que cela; au lieu de *Et*, il vouloit dire *Car*, parce que sans la conjonction *Car* ou une semblable, les mots de *l'avis* ne prouvent point qu'il est honnête-homme; et en ce cas il est *honnête-homme* se trouve un simple avancé ou un *avancé simple*. Il paroît qu'il n'entend pas beaucoup le chapitre des conjonctions.

*De tous ceux qui le connoissent.*

C'est-à-dire de M. De Mon. à ce qu'il paroît, mais on ne peut pas juger du mérite des autres qui le connoissent, parce qu'on ne les connoit pas.

## X.

*Dont je ne puis instruire le Public.*

Si cette impossibilité vient de ce qu'il croit sentir qu'il ne sait pas parler, il peut toujours l'instruire, car il ne peut guère parler plus mal que de puis qu'il a commencé.

*Au de-là de ce que je puisse dire.*

C'est peut-être parce qu'il n'a pas encore trouvé ces rapports qu'il ne peut pas le dire.

*Par un chacun.*

Est-ce dans la rue, en allant chez ses amis? Je crois bien que non: il auroit bien eu l'air d'un fou: on voit qu'il veut dire *par chacun d'eux*.

*Beaucoup de mes Compatriotes et d'autres Européens.*

*D'autres étrangers* auroit mieux exprimé ce qu'il dit et ce qu'il veut dire.

Je r  
ici: le  
rentes.  
tice: c  
nairem  
si press  
la dem  
2°. Ins  
qui au  
Christi  
mauvai  
rait de  
poursu  
et surer  
Je n'en  
voir ce

Je ne r

Deux  
séquen  
ne me  
sonne  
tranche  
plus de  
Mère!

Mes  
pensé,

M. Y  
sieur F  
affirma

*Citer plusieurs instances.*

Je n'ai jamais pu comprendre ce qu'il veut dire ici : le mot instance signifie plusieurs choses différentes. 1°. Instance signifie une demande en justice : oh ! les demandes en justice prennent ordinairement trop de tems pour un homme qui paroît si pressé ; puis d'ailleurs il n'est pas mention qu'il la demande en justice ; ce n'est donc pas cela. 2°. Instance veut dire sollicitation pressante : mais qui aurait-il sollicité ? Ce n'est pas Mademoiselle Christine Yon ; il aurait tort : car s'ils faisaient mauvais ménage dans la suite, elle lui reprocherait de l'avoir sollicité. 3°. Instance veut dire aussi poursuite d'une objection : mais c'est de la Logique, et sûrement qu'il n'y mord pas. Quoi donc penser ? Je n'en sais rien. Il faut être De. Mon. pour savoir ce qu'il veut dire.

*Je ne me crois pas en droit d'insérer le nom de personne.*

Deux négations valent une affirmation ; par conséquent pour dire ce qu'il veut dire, il falloit : Je ne me crois pas en droit d'insérer le nom d'une personne prise affirmativement, ou bien il falloit retrancher la première négation. Il ne fait donc pas plus de cas de la Grammaire que de sa Grand-Mère !

*Messieurs du Clergé.*

Messieurs du Clergé n'accordent pas de dispense, c'est M. le Grand Vicaire qu'il veut dire.

## XI.

*Il supposait.*

M. De. Mon. qui ne peut que supposer que Monsieur Roux supposait, n'a pas droit de l'avancer affirmativement.

*Monsieur le Curé!*

Avec un point d'admiration! Je ne sais pas pourquoi: je ne vois rien d'admirable là-dedans.

## XIII.

*Hier je me suis fait connoître . . . Je vous ai ouvert.*

Ce préterit est un préterit indéfini qu'on emploie quand il reste encore une partie du tems à s'écouler comme *aujourd'hui*, mais ce n'est pas celui qu'il fallait ici, il devait employer le préterit défini dont on se sert quand on parle d'un tems entièrement passé comme *hier*. Il le sait bien, sans doute: sûrement qu'il n'écrit pas sur les Gazettes sans connoître au moins les préterits de sa langue maternelle: mais on dirait réellement qu'il fait si peu de cas des Canadiens qu'il juge que c'est toujours bon pour eux.

*Si je n'ai pu manifester, comme Chrétien, les sentimens . . . .*

Comme Chrétien il n'avait qu'à manifester sincèrement des sentimens de Contrition, (parfaite ou imparfaite) avec le Sacrement, il était sauvé: c'est ce que dit le Catéchisme de Québec, page 39, Edition de 1809. Et sûrement un bon Cathéchisme!

*Qui m'auraient.*

Est un conditionnel, qui demande une condition qu'il a oublié: mais il pensait à sa confession, et quand il pense à cela, ça le trouble.

## XIV.

*Monsieur Le Roux.*

Il veut dire Monsieur Roux: il ne devrait pas prendre sur lui de changer les noms propres com-

me cela  
sans ce  
en cha  
si l'on  
au nom  
Le De.  
vait pas  
demand  
sir de l

Ce M  
pectabl  
alinéa;  
la Prai  
ceux q  
ou est-  
qu'on v  
ne le sa  
voit rien  
le quat  
ville: c

Quel  
Dom Q  
boso.

C'est  
il aurai  
respect  
expliqu  
dit le V  
rait bic

me cela. L'article peut déterminer un nom qui sans cet article serait pris en général, ce qui peut en changer beaucoup la signification : par exemple si l'on ajoutait un *Le* à son nom, comme il a fait au nom de Monsieur Roux et qu'on le nommât Le De. Mon. il ne serait pas content. S'il ne savait pas le nom de Monsieur Roux, il pouvait le demander à M. le Curé qui se serait fait un plaisir de lui dire ; où consulter l'Almanack.

*L'amitié de Monsieur Broyer.*

Ce M. Broyer, dont il parle ici, est-ce le respectable père de famille qu'on a trouvé au sixième alinéa ; ou est-ce celui de ses amis qui passa par la Prairie au huitième alinéa ; ou est-ce un de ceux qu'il alla consulter dans le dixième alinéa ; ou est-ce ce témoin qui n'est pas Gentil-homme, qu'on vient de rencontrer dans cet alinéa-ci ? On ne le sait pas : on conjecture, c'est vrai ; mais on ne voit rien de bien positif. M. Broyer tombe dans le quatorzième alinéa comme une bombe dans une ville : on sait seulement qu'elle vient de l'ennemi.

*Qui osera prétendre.*

Quel ton, mes amis ! Il me semble entendre Dom Quichotte enthousiasmé de Dulcinée du Toboso.

XV.

*Tant recommandé par l'Évangile.*

C'est-à-dire recommandé dans l'Évangile. Mais il aurait dû ajouter : Excusez-moi, toujours, mon respectable Curé, si je prends la liberté de vous expliquer l'Évangile.—Comme il se nomme *Jean*, dit le Vieillard, si aussi bien il était *Gros*, ce serait bien *Jean Gros* ou *Gros Jean*, qui en montre

à son Curé : mais on ne peut pas le dire de lui parce qu'il est trop petit.

## XVI.

*Dans un âge peu avancé.*

*Age n'est pas féminin, mais il est occupé de son mariage. . . . .*

*Avant que je me crus en droit.*

*Avant que veut le verbe, qu'il affecte, au subjonctif: il voulait bien le mettre aussi, j'en suis sur; mais c'est la voyelle suivante qui l'aura trompé . . . . .*

*Je cessai de remplir des devoirs.*

Il est bien bon de nous laisser à choisir les devoirs qu'il cessa de remplir: nous n'abuserons pas de sa bonté; nous présumons bien que ces devoirs ne sont que ses devoirs de Religion: cette application ne le mortifiera pas beaucoup, j'en suis sur.

*De ne pouvoir faire consacrer.*

Il demandait trop; il aurait mieux fait de les faire bénir comme font les autres, et faire moins de tapage.

*Consacrer par la Religion.*

Ce n'est pas la Religion qui bénit les mariages, ce sont les Ministres de la Religion.

## XVII.

*Ne change point de détermination.*

On ne change point de détermination, parce qu'une détermination est une révolution fixe, et si on la changeait c'est qu'elle n'aurait point été fixe: il voulait dire: résolution, idée &c. il est pourtant Français comme il nous a dit; mais je ne sais donc pas où il a appris sa langue, il paroit toujours qu'il étoit loin des Dictionnaires.

*Il me peine.*

C'est apparemment un impersonnel dont il veut enrichir . . . . . Ah ! Bah ! Passons-lui cela. Si on ne lui passait rien, il se plaindrait encore qu'on est moins difficile pour les autres que pour lui . . . et ça lui fait de la peine.

*J'afflige votre âme.*

Il devait l'affliger d'abord, et ensuite le dire, ou au moins le prévenir qu'il allait l'affliger. L'âme de M. le Curé, comme toutes les autres âmes, ne pouvait pas éprouver la sensation de l'affliction avant de connoître l'objet qui devait faire le sujet de cette affliction. . . . Mais, dans le fond, ce n'est qu'une bagatelle pour lui.

*Un Ministre d'un autre culte bénira.*

J'ai entendu dire que les Ministres ne donnaient point la bénédiction nuptiale. Je ne sais pas s'il le sait . . . Mais ce n'est point après la bénédiction qu'il court . . . . .

## XVIII.

*Je me représentai chez lui,*

*Se représenter*, veut dire, se mettre idéalement sous les yeux, et en ce cas, il n'est pas surprenant qu'il ne fût pas plus avancé que la veille, s'il ne faisait que se représenter chez M. le Curé.

*Les autorisât.*

C'est-à-dire Monsieur Roux ; j'ai cru tantôt qu'il oubliait la règle des Pronoms, mais, si ça vient si souvent, je serai obligé de croire qu'il ne la sait pas ; ou bien peut-être que l'idée d'un seul Prêtre suffit pour lui rappeler tout le Clergé. Oui, c'est plutôt cela.

## XIX.

*Déterminé à ne plus faire d'autres démarches.*

Il aurait bien fait, en effet, d'en rester-là et de ne pas s'être fait imprimer.

## XX.

*Occupent dans la Société un rang honnête.*

Nous voulons bien, continue toujours M. Melfort, lui faire la grâce de croire généreusement ce qu'il nous dit de ses amis, plus volontiers que ce qu'il veut nous dire de notre Clergé.

## XXI.

*Côte des Neiges, Paroisse de Montréal.*

Il n'y a donc pas long-tems que cela à été changé : parce qu'avant ce tems-ci la Côte des Neiges était de la Paroisse de Montréal, mais n'avait jamais été Paroisse de Montréal. J'ai encore de la peine à le croire : mais pourtant M. Broyer, qui est sur les lieux, doit bien connoître cela. Je m'imaginais à cette heure que c'est cette petite école, que j'ai vu là, qui sert d'Eglise paroissiale. Ah! c'est bon.

## XXII.

*Sur l'authenticité de laquelle.*

Cette pièce me paroît en effet plus authentique que ses lettres de famille ; on dirait qu'il en convient lui-même.

*Je me représentai au Séminaire.*

Ah! bien, allons, dit le Vieillard, le Portier devait être tanné de le voir.

Eh! bien, croiriez-vous, dit la Maitresse de la maison, (qui passe pour maltraiter son mari,) que ce pauvre homme-là me fait pitié : il me semble

toujours  
sa d  
fois.  
torit  
sensi  
Ten  
de l'  
ploy  
enter  
ne de  
mauv  
beau  
et ce  
Melf  
ment  
m'est  
ler de  
Une  
qui n  
vertu  
début  
qui la  
qui s'  
bon e  
aurait  
bien  
tems,  
s'il n'  
entend  
ce pa  
dit-ell  
je cro  
de ce  
Mada  
puissi  
femme  
garan  
bair,

toujours que Monsieur Roux aurait dû lui donner sa dispense, puisqu'il a été la demander tant de fois.—Mais, dit M. Melfort, avec cette douce autorité que donne la vertu, vous me paraissez plus sensible à la peine des autres, qu'à celle des vôtres! Tenez, Madame, si vous employez à témoigner de l'estime à votre Mari, le tems que vous employez à vous écarter dans des sujets où vous n'y entendez pas mieux qu'à faire bon ménage, vous ne donneriez pas tant de chagrin à ceux que votre mauvaise humeur afflige et affligera, et ce serait beaucoup mieux.—C'est dur, dit-elle, en reniflant, et cependant c'est vrai. Mais, dites-moi donc, M. Melfort, pourquoi me répondez-vous plus sévèrement qu'aux autres?—C'est, reprit M. Melfort, qu'il m'est insupportable d'entendre une femme se mêler des affaires publiques qui ne la regardent point. Une femme qui donne le tort à un Monsieur Roux, qui n'est connu depuis dix années, que par ses vertus et son mérite, en faveur d'un étranger qui débute si mal, à l'air d'avoir quelque autre raison qui la pousse à cela . . . . . Une Mère de famille, qui s'occuperait à remplir ses devoirs, à donner bon exemple à ses enfans, à vivre chrétiennement, aurait dit dans ce cas : Puisque nos Evêques ont bien laissé Monsieur Roux Grand Vicairé si long-tems, c'est apparemment qu'ils en sont contents : s'il n'avait pas bien fait son devoir, on l'aurait bien entendu dire avant l'arrivée de M. Deshons, dans ce pays-ci.—Si on me parlait toujours de même, dit-elle, j'entendrais la raison : j'ai tort de fait, et je crois que vous ne m'entendez plus me mêler de ce qui ne me regarde point.—Puissiez-vous, Madame, reprit M. Melfort, d'un air fort honnête, puissiez-vous vous soutenir, et puissent toutes les femmes vous imiter dans une résolution qui vous garantirait de bien des occasions de vous faire haïr, vous qui ne devez que vous faire aimer.

*Monsieur le Curé était absent.*

Et il le sera toujours tant qu'il ne fera que se représenter au Séminaire.

*En me retirant je le rencontrai à la porte de &c.*

Je ne sais pas pour qui ces détails peuvent être intéressants.

*Je lui dis que j'étais nanti du témoignage.*

*Nantir* veut dire donner des gages pour l'assurance d'une chose ; *se nantir* veut dire se saisir, s'emparer d'une chose : quel mot va-t-il chercher pour dire à M. le Curé, *qu'il a* ou *qu'il s'est procuré*.

### XXIII.

*Le Père de mon Epouse.*

Un autre que lui aurait dit : Mon Beau-Père ; ou même, en cérémonie, Monsieur Yon ; mais apparemment que les De. Mon. ne parlent pas comme nous.

*Savoit très-bien . . . . . mais encore.*

Celui qui voudrait épiloguer ne passerait pas ce *mais encore-là* ; toutefois je ne veux pas être si regardant. Si l'on ne passait pas quelque chose à un De. Mon. on n'en viendrait jamais à bout.

*J'exigeai de lui.*

Apparemment que le Beau-Père se faisait prier pour prouver à son Gendre, (ou, dans le styl des De. Mon. au Mari de sa fille,) la haute opinion qu'il avait déjà su lui inspirer.

*Obtenir la Licence pour être marié.*

On dirait que M. le Conseil du Roi lui a donné cette Licence une fois pour toutes : ça exempterait

bien  
voul  
m'in  
cenc  
miné

Un  
croit  
droit  
accor  
est de  
tentio  
dans  
le dro  
préter  
un per  
si c'es  
cher d

Rés  
oppos  
point  
car rés  
férieur

Il n  
sions :  
tance e  
lui rés  
sieur H  
en fait

Le

bien du trouble, si jamais il devenait veuf, et qu'il voulu se remarier : mais je ne crois pas cela ; je m'imagine qu'il veut dire qu'il alla obtenir *une* Licence déterminée, et non pas *la* Licence indéterminée.

## XXIV.

*Renoncer à leurs prétentions.*

Une prétention est un droit qu'on a ou qu'on croit avoir à une chose : et ici il ne s'agit point du droit qu'à un Grand Vicaire d'accorder ou ne pas accorder une dispense, mais il s'agit d'un fait qui est de n'avoir pas accordé une dispense. La prétention existant dans un droit ne peut pas exister dans un fait ; et cependant M. De. Mon. avouant le droit, en ne le niant point, fait donc exister cette prétention dans un fait. . . . . C'est peut-être un peu méthaphysique pour M. De. Mon. Mais si c'est trop audessus de lui, que D. alloit-il chercher dans cette galère.

*Par leur résistance.*

*Résister*, continue toujours M. Melfort, c'est opposer une force contre une force, et ce n'est point ici le cas du tout : il voulait dire *persistier* : car résister à ne pas accorder une grace à un inférieur, c'est du français de De. Mon.

*Que sans doute ils appellent fermeté.*

Il n'est pas heureux dans le choix de ses expressions : il avait à choisir sur les deux mots : *résistance* et *fermeté*, et tout simplement il prend pour lui *résistance*, qui ne vaut rien, et donne à Monsieur Roux *fermeté*, qui est la véritable expression en fait d'observer des règles.

## XXV.

*Non pour moi.*

Le voilà qui se dégoûte de son devoir ; il paroît

que le second Prêtre va aussi bien réussir que le premier.

*J'en eus une preuve nouvelle.*

Ce n'est point une preuve nouvelle, c'est la même preuve répétée.

## XXVII.

*J'ai quitté la France.*

C'est bien dommage ! . . . . S'il ne l'avait pas quitté, il ne serait pas ici.

*Et quelque part que je vive.*

Il paroit, dit M. Melfort, qu'il n'est pas sur de rester ici.—Ah ! bien, tant mieux, dit le Vieillard, s'il peut s'en aller, il n'y aura que cela qui nous dédommagera de ses treize mois de séjour parmi nous.—Il m'a bien l'air d'un oiseau de passage, dit M. Melfort, je serai bien surpris s'il ne prend pas sa volée à l'heure qu'on y pensera le moins.

*Je serai indépendant de toute autre puissance que celles.*

### 1°. Des Loix.

Excepté la Loi de la publication des Bans, dit M. Melfort.

### 2°. De la Religion.

Excepté la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, au moins quant au Sacrement de mariage.

### 3°. Des Mœurs.

Il aurait dû ne pas nous dire sa confession pour pouvoir mieux avancer ceci.

## XXVIII.

*Je laisse le public juge de ma conduite.*

Il l'a déjà jugé aussi, ce n'étoit pas difficile.

Il  
bien

A  
sance  
c'est

Po  
pou  
il aur  
Des d  
aussi  
té que  
S se p  
n'igno  
un sot  
rait ét  
que c'  
—Mo  
c'est  
obscu  
par so  
mieux  
c'est u  
prit le  
car je  
voyan  
Et co  
en sou  
lui en  
Jean-  
Eh  
faction  
votre

*Si elle est répréhensible.*

Il me semble qu'il faut être bien passionné ou bien borné pour ne pas le voir.

*C'est à mon insçu.*

*A mon insçu* signifie, je n'ai point eu connaissance de cela : il écrivait donc sans connaissance : c'est donc ça que c'est si mal.

(Signé) *DESHONS MONTBRUN.*

Pour finir en plaisantant, dit M. Melfort, on pourrait dire : Lui qui n'aime pas les *Le* et les *De*, il aurait dû retrancher, en arrivant à La Prairie, son *Des* dans *Deshons*. On dit qu'il était pour le faire aussi : mais, fin ! il s'aperçut qu'il ne lui serait resté que *HONS* qui, quoiqu'enjolivé d'un *H* et d'un *S* se prononce toujours *ON*, et il sait bien, (car il n'ignore pas tout), qu'on dit en proverbe *ON* est un sot . . . . — Eh ! bien, dit Pierriche, il en aurait été dédommagé par *Montbrun*, car je trouve que c'est un joli petit nom qui a l'air bien à main. — *Mont* est bien joli en effet, reprit M. Melfort, c'est dommage qu'il soit *brun*, c'est un peu trop obscur pour un homme qui veut briller. — Mais, par son nom de baptême, dit Jacquot, ça irait-il mieux ? — Pas beaucoup, reprit M. Melfort, car c'est un *Jean* tout court ! . . . — Allons, allons, reprit le Vieillard, il n'est donc pas chanceux du tout, car je crois que le pauvre *Jean* va, malgré sa prévoyance, se trouver *sot* de s'être fait imprimer ! — Et comme il n'aime pas les *Le*, reprit M. Melfort, en souriant, il faudrait faire comme si l'on voulait lui en donner un, en faisant semblant de l'appeler *Jean-Le-Sot*.

Eh ! bien, dit le Vieillard, avec un air de satisfaction, je dis qu'il faut que Monsieur Roux soit votre bien bon ami, pour que vous ayez pris si à

cœur de saisir le foible de ce *baragouinage* d'écrit-là contre lui.—Ce n'est point en qualité d'ami de Monsieur Roux, (je n'ai jamais eu l'occasion d'avoir cet honneur-là), reprit M. Melfort, que cet écrit m'a fâché contre l'auteur, mais c'est en qualité d'ami du bon ordre et d'observateur du respect que doivent les individus à tous ceux que la Société à revêtu d'autorité. Car du moment que vous permettez à l'individu de manquer au respect qu'il doit à toute autorité légitime, c'est permettre à un enfant de monter dans l'escalier du grenier, où il n'a rien à faire; de marche en marche il se rendra jusqu'au haut, d'où, s'il tombe, il peut se blesser pour la vie, s'il ne se tue pas.—Qui est celui de nous, dit Pierriche, (en regardant l'assemblée, d'un air bien pénétré de ce qu'il disait), qui se serait imaginé qu'il y avait tant de fautes que cela dans cet écrit que nous ne trouvions pas trop mal, il n'y a qu'un moment! . . . . Comme c'est bien vrai, ce que M. Melfort nous disait en commençant, qu'on ne devrait pas se décider sur des affaires qu'on ne connaît pas, avant de demander à ceux qui les savent bien ce qu'elles veulent dire! Tant de fautes, imaginez-vous donc, et puis on en voyait pas nous autres!—Oui, mon ami, reprit M. Melfort; mais si c'est une tentative, et qu'ils y reviennent, ils en enverront de plus fins; et vous pourrez alors vous méfier; car l'hôte sera mieux caché dans l'appât.

C'est pourtant vrai, M. Melfort, dit Pierriche, que, je crois que si vous repassiez une troisième fois ce *barbouillage* d'écrit, vous y trouveriez encore d'autres fautes:—Oui, mon ami, reprit M. Melfort, j'en ai passé qu'on pourrait assurément reprendre, et d'autres sans doute que je n'ai pas aperçues; mais je vous avoue que je suis dégouté de pénétrer plus avant dans un sujet si dégoutant.—Allons, oui, dit le Vieillard; je dis que vous êtes comme

un h  
en a  
cher  
Pier  
en c  
repr  
ne l  
quel  
ne m  
mais  
moi,  
dinar  
puis  
qui (  
des r  
des t  
pers  
périe  
naire  
nous  
qu'el  
trouv  
et on  
a été  
—Il  
n'ont  
lent  
vont  
encor  
car c  
sait c  
sait c  
quan  
faire  
pauv  
vous  
Et  
savai

un homme qui vient de peigner un enfant; vous en avez tant trouvé que vous devez être *tanné* d'en chercher d'autres.—Je crois que s'il savait, dit Pierriche, que vous le peignez de la sorte, il vous en chanterait de belles.—Il perdrait bien son tems, reprit M. Melfort; car je le prévien bien que je ne lui répondrais pas un seul mot, à moins que quelque circonstance, que je ne prévois point, ne m'y obligassent; autrement ce serait à ne jamais finir . . . . Quant à vous, mes amis, croyez-moi, pour presque tous ces hableurs-là, on peut ordinairement juger de l'arbre par ses fruits; et puis tenez, méfiez-vous toujours de ces personnes qui (sous le nom de citoyen, &c. &c.) vous donnent des mots pour des choses, des suppositions pour des faits, de la hardiesse pour de l'esprit; de ces personnes qui sacrifient le fond à la forme, l'expérience à la théorie, le bien réel au bien imaginaire . . . . —Comme Monsieur un tel vers chez nous, dit Pierriche: il aime tant à parler qu'il va quelquefois (surtout en fait de Religion), jusqu'à trouver à redire à ce que tout le monde admire; et on jureroit qu'il a raison: il se fie, parce qu'il a étudié, qu'on ne peut pas y répondre, nous autres.—Il y en a bien, dans notre canton, qui surement n'ont point étudié, dit le Vieillard, et qui se mêlent pourtant bien de cela aussi . . . . Et puis qui vont bien! . . . . Ca fait pitié de les entendre, et encore plus de voir que d'autres les approuvent, car c'est ce qui les entretient là-dedans. On ne sait que leur dire, car ça vous répond . . . . Dieu sait comme!—Ah! le mieux je crois, à cette heure, quand on en entendra encore qui se mêleront de faire les savants, serait de leur dire: Tenez, mon pauvre ami, vous avez une fièvre de De. Mon. il vous faudrait un peu de *Melfort* pour vous guérir.

Eh! bien, dit Pierriche, je dis que si le monde savait ce que nous savons, Monsieur Roux n'y per-

drait pas, dans l'esprit du public, d'avoir été si mal attaqué et si bien défendu.—M. De. Mon. répondit M. Melfort, a peut-être adopté un des principes des anciens qui disaient: Frappez, frappez toujours, la plaie guérira, mais la cicatrice restera.—Ah! bien, dit le Vieillard, d'un ton bien assuré, M. De. Mon. frappe si mal, qu'il ne paroitra ni plaie ni cicatrice.—Oui, mon Grand Père, dit M. Melfort, dans l'esprit des personnes qui savent bien penser; mais qu'un autre De. Mon. attaque encore Monsieur Roux, vous entendrez dire: Tiens, tiens! Voilà-t-il pas encore ce pauvre Monsieur Roux sur la Gazette! Mais qu'est-ce qu'il fait donc?..... Qu'est-ce qu'ils ont donc contre lui?..... Tenez, mes amis, faite une comparaison: Supposez qu'un de vos enfans soit orfèvre à Montréal; que plus de vingt, ou vingt-cinq ans de profession, comme Monsieur Roux dans la sienne, lui a mérité la réputation du meilleur orfèvre de Montréal. Un De Mon. d'étourdi, sorti je ne sais d'où, va mettre sur la Gazette: Monsieur un tel est un maître ouvrier, c'est vrai: je me fais un devoir de le déclarer; mais il n'a pas travaillé pour moi comme pour les autres: j'ai sujet d'être bien mécontent de lui, &c. .... Quelque tems après, le second volume de cet Etourdi se permettra (tout en respectant *voire fils*) de mettre sur une autre Gazette quelque chose de pire encore; alors vous verrez qu'il s'insinuera dans le public quelque soupçon contre votre fils;..... Vous entendrez dire dans le monde: Tiens, tiens! Voyez-vous?.... Monsieur un tel qui passait pour si honnête-homme!... Ah! Mais, mais!.... Regardez-donc.... Demandez-moi donc, un peu, à qui se fier, à cette heure!.... Et puis, mes amis, continua M. Melfort, en soupirant, demandez alors à votre cœur et à vos sentimens ce qu'ils éprouveront.....

Monsieur Melfort parut ici très-affecté: il se le-

va; e  
diess  
otes,  
nête-  
ger d  
lente  
ple qu  
d'ann  
pour  
presq  
sur le  
une f  
ne no  
gère  
révolu  
la con  
nétran  
en fais  
étrang  
plaisir  
nelles,  
plus  
Noble  
et rési  
sonna  
bien s  
nivers  
dignes  
fidélité  
vernés  
gère  
trouve  
dividu  
dée de  
prome  
yeux  
dupes,  
souven  
Religio

va; et (envisageant sans doute les suites de ces hardiesses), comme s'il eut parlé à tous ses compatriotes, (qu'en vertu de ses invariables principes d'honnête-homme, il voudrait prévenir contre tout danger de séduction,) Canadiens, dit-il, en s'avancant lentement vers le fond de la salle: heureux peuple que nous sommes; nous qui depuis une trentaine d'années jouissons d'un bonheur qui n'est troublé, pour ainsi dire, que par le récit de ce que souffrent presque tous les autres peuples; notre situation sur le Globe, dans ces siècles d'orages, paroît être une faveur de la nature; la Providence semble ne nous avoir fait passer sous une puissance étrangère que pour nous préserver des horreurs de la révolution Française. . . . . Puis se tournant vers la compagnie: Mes amis, leur dit-il, d'un ton pénétrant, nous qui jouissons d'une constitution qui en faisant notre bonheur, fait l'admiration des étrangers: nous à qui on dirait que le Ciel a pris plaisir de nous choisir lui-même nos Loix Criminelles, et nos Loix Civiles chez les peuples les plus célèbres: nous qui aujourd'hui, dans notre Noble Gouverneur, avons l'honneur de voir vivre et résider au milieu de nous, un des célèbres personnages de l'Europe et de toute la terre: combien serions-nous coupables aux yeux de tout l'Univers, si nous, qui pouvons nous flatter d'être les dignes descendans de ces hommes d'une inviolable fidélité aux différentes Puissances qui les ont gouvernés, nous prêtons l'oreille à une voix étrangère et jalouse de notre bonheur! Pourroit-il se trouver dans tout le peuple Canadien, un seul individu capable, même pour un instant, d'avoir l'idée de changer un si heureux sort, sur de vagues promesses qui tout au plus pouvaient éblouir les yeux des premiers malheureux qui en ont été les dupes, mais qui ne méritent plus aujourd'hui que le souverain mépris de ceux qui ont des sentimens de Religion, des principes d'honneur? . . . . Enfin

prenant une marche comme s'il eut été seul dans la salle, oubliant, en apparence, l'assemblée, qu'il jugeait, je crois, incapable de l'entendre; Canada! Oh! ma Patrie, dit-il, d'une voix que j'eus peine à entendre; heureuse Province! Toi fille d'une mère dont la gloire brille sur tout le Globe; d'une mère qui t'aime jusqu'à te faire jouir de tous ses avantages, sans, pour ainsi dire, te faire co-opérer à en supporter les charges; d'une mère qui quoiqu'honorablement chargée d'une nombreuse famille, semble par ses attentions pour toi, te regarder comme sa fille-unique; si tu manquais un seul instant à ton devoir, tu trahirais tes propres intérêts, tu humilierais ta Religion, tu deshonorerais la mémoire de tes Ancêtres, tu flétrirais ces précieux lauriers que tu t'es acquis dans toutes les circonstances de la dernière guerre, particulièrement lorsque Montréal, à la voix de Sir GEORGE PREVOST, comme une nouvelle Jabez-Galaad à la voix d'un autre Saul, s'est ébranlé comme un seul homme, *quasi vir unus*, pour faire observer la Loi.

Oui, mes amis, continua M. Melfort, en s'arrêtant, et jettant la vue sur ses auditeurs qu'il trouva les uns attentifs, la vue fixée sur lui; les autres, doués d'une plus grande sensibilité, affectés jusqu'aux larmes. . . . . Leur situation parut le surprendre. . . Il fit des efforts pour se contenir, . . . Mais, cédant à son émotion, il prit son chapeau, salua affectueusement la compagnie, et la laissa pénétrée de sentiments plus beaux, plus religieux et plus utiles à la Société, que n'en ont inspiré et n'en inspireront jamais les écrits comme celui de Monsieur Deshons Mont-brun.

District de Montréal, }  
24 Décembre, 1818. }

**FIN.**

seul dans  
blée, qu'il  
tre ; Ca-  
que j'eus  
Toi fille  
le Globe ;  
ir de tous  
re co-opé-  
mère qui  
ombreuse  
oi, te re-  
nquais un  
s propres  
eshonore-  
rirais ces  
toutes les  
rticulière-  
r GEORGÉ  
alaad à la  
ne un seul  
er la Loi.  
en s'arrê-  
qu'il trou-  
les autres,  
fectés jus-  
rut le sur-  
tenir, . . .  
apeau, sa-  
laisa pé-  
ligieux et  
iré et n'en  
celui de

